



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HAUTE-SAVOIE

Oiseaux nicheurs menacés et à surveiller de Haute-Savoie



Mise à jour des statuts de conservation et priorités
d'actions, d'études et de suivis

2015

Oiseaux nicheurs menacés et à surveiller en Haute-Savoie

Citation

LPO Haute-Savoie (2015), Oiseaux nicheurs menacés et à surveiller en Haute-Savoie, Mise à jour des statuts de conservation et priorités d'actions, d'études et de suivis. Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Coordination, rédaction

Xavier BIROT-COLOMB

Chargé d'expertise faune

xavier.biro-colomb@lpo.fr

Contribution

Yves Dabry, administrateur, bénévole en charge de la base de données

Baptiste Doutau, Chargé d'expertise faune

Nicolas Degramont, Service civique volontaire

Clément Giacomo, stagiaire

Arnaud Lathuille, bénévole

Michel Maire, administrateur, bénévole en charge de la Commission conservation

Jean Pierre Matérac, Président

Christophe Rochaix, administrateur, bénévole

Relecture

Séverine Michaud

Chargé de vie associative

Anne Dejean

Directrice de la LPO Haute-Savoie

Contacts

LPO Haute-Savoie

24 rue de la Grenette

74370 EPAGNY-METZ-TESSY

haute-savoie@lpo.fr

04 50 27 17 74

Remerciements

La LPO Haute-Savoie remercie ses membres ayant contribué le plus activement à cette nouvelle opération d'évaluation des oiseaux nicheurs du département : Yves Dabry, Nicolas Degramont, Baptiste Doutau, Clément Giacomo, Arnaud Lathuille, Michel Maire, Jean-Pierre Matérac et Christophe Rochaix.

La LPO Haute-Savoie remercie également le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour son soutien.

Enfin, la LPO Haute-Savoie remercie l'ensemble des observateurs contribuant à sa base de données Visionature et en particulier les bénévoles s'investissant dans le suivi et l'amélioration des connaissances.

René Adam	Daniel Ducruet	Dominique Maricau
Jean-Jacques Beley	Patrice Duraffort	Jean-Pierre Matérac
Didier Besson	Eric Dürr	Arthur Martinot
Marc Bethmont	Claude Eminet	Luc Mery
Marie-Antoinette Bianco	Philippe Favet	Séverine Michaud
Robin Bierton	Thierry Favre	Jean-Charles Million
Jean Bisetti	Yves Fol	Nicolas Moron
Jacqueline Bocquet	Isabelle Franck	Nicolas Moron
Pierre Boissier	Clément Giacomo	Sylvie Nabais
Frédéric Bourdat	Jacques Gilliéron	Sylvie Nabais
Pierre Bouvet	Quentin Giquel	Eric Nougarede
Mike Bowman	Violaine Gouilloux	Stephane Patry
Franck Bultel	Thibault Goutin	Julia Peyrottes
Jérémy Calvo	Antoine Guibentif	Bram Piot
Bernard Chabert	Jules Guilberteaud	Christian Prévost
Christophe Charobert	Gilles Guillemenot	Richard Prior
Pascal Charriere	Morgane Hay	David Rey
Daniel Comte	Marc Isselé	Christophe Rochaix
Cedric Cordonnier	Alexandre Jacquemoud	Daniel Rodrigues
Eric Courcier	Christophe Jarrige	Philippe Roy
Philippe Coutellier	Bernard Kientz	Odin Rumianowski
Jean-Pierre Crouzat	Pierre Lafontaine	Cyril Schönbacher
Yves Dabry	Sylviane Lamblin	Bernard Sonnerat
Matthieu Defromont	Rémy Lamy-chappuis	Gaëlle Sousbie
Anne Dejean	Arnaud Lathuille	Fabien Noel Stocco
Gaëtan Delaloye	Jean-Claude Louis	Rene Suard
Claudie Desjacquot	Lutz Lücker	Thierry Vibert-Vichet
Baptiste Doutau	Michel Maire	Elsbeth Zurcher

...que ceux qui se sentiraient oubliés nous excusent.

Sommaire

Remerciements	3
Sommaire	4
Introduction	6
Organisation du travail	6
A. Statut de conservation des oiseaux nicheurs de Haute-Savoie	7
<i>A.1. Méthodologie</i>	7
A.1.1. Eléments utilisés	7
A.1.2. Adaptation de la méthodologie de l'UICN au contexte local	7
A.1.3. Catégories retenues	7
<i>A.2. Résultats</i>	9
A.2.1. Les espèces disparues (RE)	9
A.2.2. Les espèces en danger critique de disparition (CR)	10
A.2.3. Les espèces en danger (EN)	10
A.2.4. Les espèces vulnérables (VU)	11
A.2.5. Les espèces quasi menacées (NT)	11
A.2.6. Les espèces insuffisamment documentées (DD)	12
A.2.7. Les espèces non menacées (LC)	12
A.2.8. Les espèces « Non Applicable »	12
B. Évaluation des connaissances	13
<i>B.1. Objectifs</i>	13
<i>B.2. Méthodologie</i>	13
<i>B.3. Résultats</i>	13
C. Définition des priorités de conservation, d'étude et de suivi des oiseaux nicheurs de Haute-Savoie	14
<i>C.1. Objectifs</i>	14
<i>C.2. Méthodologie</i>	14
C.2.1. Priorité de conservation	14
C.2.2. Priorité d'étude	16
C.2.3. Priorité de suivi	16
<i>C.3. Résultats</i>	18
C.3.1. Priorité de conservation	18
C.3.2. Priorité d'étude	20
C.3.3. Priorités de suivi	20
Goéland cendré <i>Larus canus</i>	22
Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	23
Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	24
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	25
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	26
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	27
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	28
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	29
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	30
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	31
Fuligule milouin	32
Gypaète barbu <i>Gypaetus barbatus</i>	33
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	34
Pic tridactyle <i>Picoides tridactylus</i>	35

Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	36
D. Programme d'action par grands types de milieu	37
<i>D.1. Paysages agricoles</i>	37
D.1.1. Agir à tout niveau pour une politique agricole prenant en compte l'homme et la biodiversité	37
D.1.2. Soutenir, au niveau local, une agriculture à forte aménité environnementale	38
D.1.3. Sensibiliser les futurs agriculteurs à la valeur ajoutée que représentent des paysages agricoles riches en biodiversité	38
D.1.4. Agir ponctuellement en faveur des espèces les plus menacées	38
<i>D.2. Milieux forestiers</i>	40
D.2.1. Agir à tout niveau pour une politique forestière prenant en compte la biodiversité	40
D.2.2. Soutenir, au niveau local, une gestion forestière intégrant la biodiversité	40
D.2.3. Agir ponctuellement en faveur des espèces les plus menacées	40
D.2.4. Améliorer les connaissances sur les espèces "insuffisamment documentées"	40
<i>D.1. Zones humides</i>	42
D.1.1. Agir en faveur des espèces les plus menacées	42
D.1.2. Agir globalement en faveur des oiseaux nicheurs des zones humides	42
<i>D.1. Milieux anthropisés</i>	44
D.1.1. Agir en faveur des espèces menacées des milieux bâtis	44
D.1.2. Agir en faveur des espèces menacées ayant trouvé refuge dans les carrières	44
<i>D.2. Habitats rupestres et rocheux de montagne</i>	46
D.2.1. Assurer le maintien des nicheurs rupestres menacés	46
D.2.2. Assurer le maintien des couples nicheurs actuels de Gypaète barbu et l'installation de nouveaux couples	46
D.2.3. Assurer une veille sur les nicheurs rupestres menacés	46
D.2.4. Améliorer les connaissances sur les espèces "insuffisamment documentées"	46
Conclusion	48
Bibliographie	49
ANNEXE 1 : Codes de nidification des oiseaux nicheurs utilisés sur le site Visionature de Haute-Savoie	50
ANNEXE 2 : CRITERES RETENUS POUR LES CATEGORIES EN DANGER CRITIQUE DE DISPARITION, EN DANGER ET VULNERABLE	51

Introduction

En 2005, la LPO Haute-Savoie (LPO74) a initié un travail de synthèse des connaissances relatives à l'avifaune nicheuse du département. Cette démarche a abouti à la réalisation d'une première liste d'alerte intitulée « Oiseaux menacés et à surveiller en Haute-Savoie » en 2006, suivie en 2007 par une étape de priorisation des actions : « Définition des objectifs et priorités d'action, d'étude et de suivi ».

Cette stratégie de travail répond à deux objectifs :

- d'une part il s'agit de proposer aux élus et collectivités locales un cadre de travail et un outil d'aide à la décision,
- d'autre part, cela permet à moyen terme de définir les grandes orientations de l'association et sert de support à la définition des objectifs annuels en termes de suivi et de conservation.

10 ans après cette première évaluation, l'état de conservation et la connaissance des populations d'oiseaux nicheurs ont évolué, raison pour laquelle la LPO74 a proposé au Conseil départemental, dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs, une mise à jour de ce travail.

Depuis 2007, la LPO74 s'est dotée d'un outil performant de collecte en ligne des observations. La compilation de plus d'1,5 millions d'observations a eu pour effet d'améliorer de façon significative la connaissance relative aux espèces nicheuses.

Plusieurs espèces, considérées comme étant extrêmement menacées en raison de la faiblesse de leurs effectifs dès 2005, ont connu une évolution négative. Au contraire, d'autres espèces ont fait leur apparition de manière durable sur le département.

Les objectifs du présent travail sont les suivants :

- évaluer de façon pragmatique les populations des espèces d'oiseaux nicheurs de Haute-Savoie : estimations + statut de conservation,
- identifier les responsabilités locales pour la conservation des espèces en intégrant des échelles de perception plus larges (Rhône-Alpes, France),
- mettre en évidence les lacunes des connaissances et proposer les actions nécessaires pour les combler,
- faire ressortir les besoins en termes de suivis pour prévenir les risques de disparition d'espèces,
- proposer des éléments de réflexion pour la mise en œuvre de programmes de conservation en Haute-Savoie.

Organisation du travail

La LPO Haute-Savoie structure depuis plusieurs années son activité autour de 3 commissions, proposant et actant, en lien avec le Conseil d'administration, des actions à mettre en place afin de répondre aux objectifs globaux de l'association. La Commission Conservation constitue l'organe de réflexion et d'action pour les questions relatives à la connaissance, à la protection et à la conservation des espèces et de leurs habitats.

C'est au sein de cette commission qu'un groupe de travail composé de 7 bénévoles + 2 salariés s'est constitué afin de mettre à jour les estimations de population ainsi que les statuts de conservation des espèces nicheuses du département. Ce travail est par la suite soumis aux membres de la Commission conservation pour avis.

A. Statut de conservation des oiseaux nicheurs de Haute-Savoie

A.1. Méthodologie

A.1.1. Eléments utilisés

Le présent travail se base sur les données collectées sur le système Visionature géré par la LPO Haute-Savoie et rassemblant plus de 1,5 million d'observations d'oiseaux.

Les données avec code de nidification (Annexe 1) des 10 dernières années (entre le 1/01/2006 et le 31/12/2015) ont été exploitées et représentent environ 830 000 observations saisies par 820 observateurs.

- Densités de population connues en Rhône-Alpes et en Suisse :
 - Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes (de Thiersant M.P., C.Deliry)
 - Les Oiseaux de Suisse (Maumary L., L. Vallotton , P. Knaus)
- Données de l'Observatoire des Galliformes de Montagne.
- Communications personnelles : A. Delestrade (CREA), J.F. Desmet (Grifem).

A.1.2. Adaptation de la méthodologie de l'UICN au contexte local

La démarche appliquée pour la définition des statuts de conservation à l'échelle départementale s'inspire du canevas proposé par l'UICN dans *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration (UICN, 2011)*.

Les critères retenus (Annexe 2) pour les catégories sont ceux de l'UICN adaptés pour l'échelle départementale en 2005.

Les adaptations locales sont :

- la division des seuils « population - surface » par un facteur de 10,
- le remplacement du terme éteint au niveau régional par celui de disparition pour éviter les confusions d'échelle (département - région).

A.1.3. Catégories retenues

Les liens entre catégories sont représentés sur la figure 1. Les catégories Disparu (EX) et Disparu à l'état sauvage (EW) ont été volontairement retirées car elles ne sont applicables qu'à l'échelle mondiale.

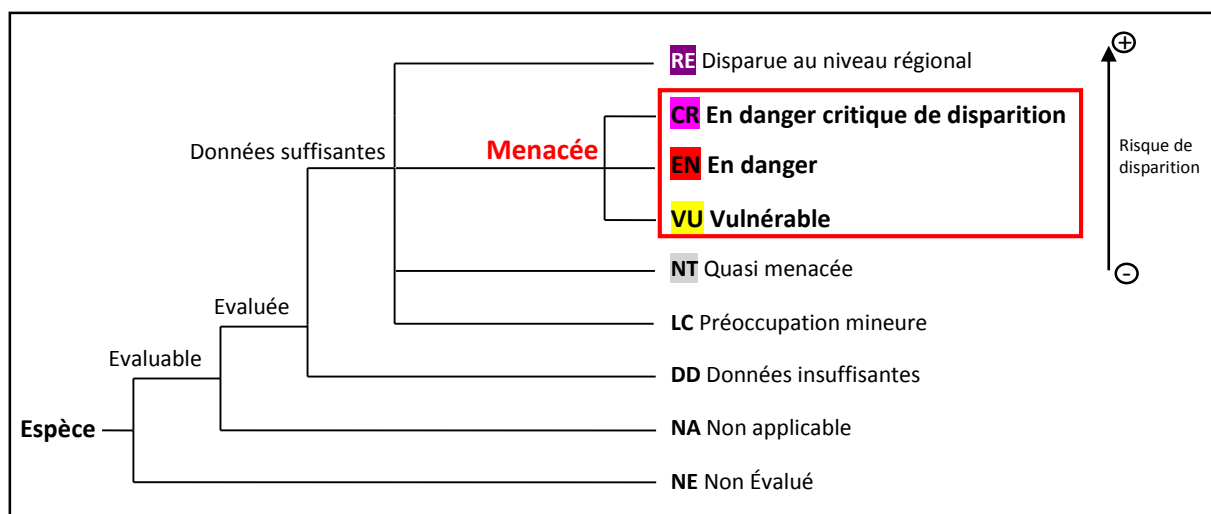


Figure 1 : Structure des catégories de l'UICN au niveau régional (UICN, 2003)

DISPARU AU NIVEAU RÉGIONAL (RE)

Un taxon est dit Disparu à l'état sauvage lorsqu'il ne survit qu'en culture, en captivité ou dans le cadre d'une population (ou de populations) naturalisée(s), nettement en dehors de son ancienne aire de répartition. Un taxon est présumé Disparu à l'état sauvage lorsque des études détaillées menées dans ses habitats connus et/ou probables, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l'ensemble de son aire de répartition historique, n'ont pas permis de noter la présence d'un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

Remarque : à l'échelle du département de la Haute-Savoie, la catégorie EX, Espèce éteinte, n'est pas utilisable car elle correspond à une extinction totale à l'état sauvage et/ou en captivité.

EN DANGER CRITIQUE DE DISPARITION (CR)

Un taxon est dit En danger critique de disparition lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie En danger critique de disparition (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé de disparition à l'état sauvage.

EN DANGER (EN)

Un taxon est dit En danger lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie En danger (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé de disparition à l'état sauvage.

VULNÉRABLE (VU)

Un taxon est dit Vulnérable lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie Vulnérable (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

QUASI MENACÉ (NT)

Un taxon est dit Quasi menacé lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories En danger critique de disparition, En danger ou Vulnérable mais qu'il est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe Menacé ou qu'il les remplira probablement dans un proche avenir.

PRÉOCCUPATION MINEURE (LC)

Un taxon est dit de Préoccupation mineure lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas les critères des catégories En danger critique de disparition, En danger, Vulnérable ou Quasi menacé. Dans cette catégorie sont inclus les taxons largement répandus et abondants.

DONNÉES INSUFFISANTES (DD)

Un taxon entre dans la catégorie Données insuffisantes lorsque les données disponibles ne permettent pas d'évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de la distribution et/ou de l'état des populations. Un taxon inscrit dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose pour autant de données pertinentes sur l'abondance et/ou la distribution. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie Menacé bien qu'elle n'exclut pas la possibilité de démontrer, grâce à de futures recherches, que le taxon aurait pu être classé dans une catégorie Menacé. L'inscription d'un taxon dans cette catégorie indique qu'il est nécessaire de rassembler davantage de données et qu'il est impératif d'utiliser pleinement celles disponibles.

Dans de nombreux cas, le choix entre « Données insuffisantes » et une catégorie Menacé (CR, EN, VU) doit faire l'objet d'un examen très attentif. Si l'on soupçonne que l'aire de répartition d'un taxon

est relativement circonscrite, s'il s'est écoulé un laps de temps considérable depuis la dernière observation du taxon, le choix d'une catégorie Menacé peut parfaitement se justifier.

NON APPLICABLE (NA)

Cette catégorie correspond aux espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation.

2 catégories d'espèces entrent dans ce cadre :

- les espèces allochtones, c'est-à-dire les espèces introduites ne faisant pas partie de l'avifaune nicheuse spontanée du département,
- les espèces autochtones nichant de façon occasionnelle et/ou incertaine et dont il n'existe pas de population établie.

A.2. Résultats

184 espèces évaluables ont été considérées.

Les critères d'évaluation sont « non applicables » pour 14 d'entre elles.

Parmi les 170 espèces évaluées, 147 sont considérées comme des taxons autochtones nichant de façon régulière et significative sur le département.

Plus d'1/4 (28 %) de ces espèces est considéré comme menacé (VU, EN, CR).

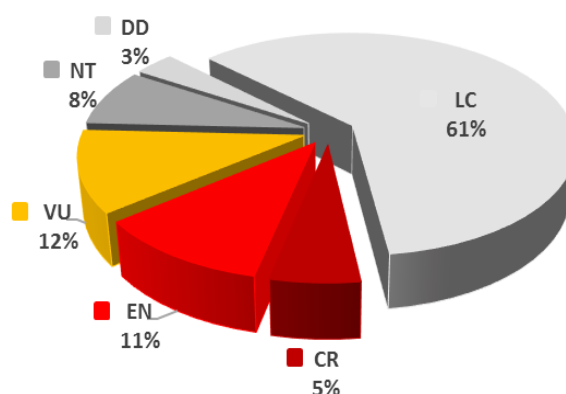


Figure 2 : Répartition de l'avifaune nicheuse de Haute-Savoie par statut de conservation (n=147)

A.2.1. Les espèces disparues (RE)

A.2.1.1. Disparitions historiques

8 espèces ont disparu entre le 19^{ème} siècle et 1950 :

- | | |
|---|--|
| - Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> | - Monticole bleu <i>Monticola solitarius</i> |
| - Gobemouche à collier <i>Ficedula albicollis</i> | - Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i> |
| - Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i> | - Sterne naine <i>Sterna albifrons</i> |
| - Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i> | - Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i> |

A.2.1.2. Disparitions récentes

15 espèces ont disparu plus ou moins récemment, après 1950.

En l'absence de reproduction avérée et même de territoires occupés durant les 10 dernières années, l'Engoulevent d'Europe, le Grand tétras et le Vanneau huppé passent de la catégorie CR à la catégorie RE.

- Bruant ortolan *Emberiza hortulana*
- Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
- Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
- Fauvette orphée *Sylvia hortensis*
- Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica*
- Grand Tetras *Tetras urogallus*
- Hypolaïs icterine *Hippolais icterina*
- Locustelle luscinoïde *Locustella luscinioides*
- Perdrix grise *Perdix perdix*
- Perdrix rouge *Alectoris rufa*
- Pic cendré *Picus canus*
- Pie grièche grise *Lanius excubitor*
- Pie grièche à tête rousse *Lanius senator*
- Sterne pierregarin *Sterna hirundo*
- Vanneau huppé *Vanellus vanellus*

A.2.2. Les espèces en danger critique de disparition (CR)

8 espèces sont en danger critique de disparition.

Face au faible nombre de données en période de reproduction il est fort probable que l'Alouette lulu ne soit plus nicheuse. Cette espèce passe donc de la catégorie EN à la catégorie CR.

Précédemment considérée comme Quasi menacée, l'Effraie des clochers intègre la catégorie CR suite à une diminution significative de ses effectifs.

Nom espèce	Nom latin	Critère	Couples (2015)
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	D1	0 à 2
Bihoreau gris	<i>Nycticorax Nycticorax</i>	D	1 à 5
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	D1	0 à 3
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	A2	30 à 50
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	D1	1 à 2
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	D1	1 à 3
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	D1	0 à 2
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	D1	0 à 2

Figure 3 : Oiseaux nicheurs en danger critique de disparition en Haute-Savoie en 2015

A.2.3. Les espèces en danger (EN)

16 espèces sont en danger de disparition.

Suite à une diminution significative de leurs effectifs, le Bruant des roseaux, le Guêpier d'Europe, l'Hirondelle de rivage et le Râle d'eau passent de la catégorie VU à la catégorie EN.

D'autres espèces, comme le Gobemouche noir, le Gypaète barbu, le Pic tridactyle et la Rousserolle turdoïde ont vu leurs effectifs se stabiliser où légèrement augmenter et passent donc de la catégorie CR à la catégorie EN.

Enfin, le Grèbe castagneux, dont les effectifs semblent avoir nettement régressés, passe de la catégorie NT à la catégorie EN.

Nom espèce	Nom latin	Critère	Couples (2015)
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	D1	4 à 12 (2009-2014)
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniculus</i>	D1	10 à 20
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	D1	10 à 50
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	D1	80 à 100
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		9 à 14
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax Pyrrhocorax</i>	D	6 à 10
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	C1	100 à 300
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	D	5 à 20

Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	A2	25 à 40
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	C1	10 à 20
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	D	4
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	C1	100 à 200
Pic tridactyle	<i>Picoides tridactylus</i>	D	10 à 20
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	D1	10 à 20
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	A2	20 à 50
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	D	3 à 8

Figure 4 : Oiseaux nicheurs en danger en Haute-Savoie en 2015

A.2.4. Les espèces vulnérables (VU)

17 espèces sont vulnérables.

Le Milan royal et la Bouscarle de Cetti n'étaient pas considérés comme des nicheurs avant 2007. Ces deux espèces sont aujourd'hui présentes en faibles effectifs et donc considérées comme vulnérables. Le Lagopède alpin, la Grive litorne et l'Hirondelle rustique ont vu leur statut de conservation se dégrader, ils intègrent donc cette catégorie.

Enfin, le Choucas de tours, le Fuligule morillon, l'Hypolaïs polyglotte et le Torcol fourmilier semblent avoir progressé et passent donc de la catégorie EN à VU.

Nom espèce	Nom latin	Critère	Couples (2015)
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	D1	41 (2014)
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	D1	5 à 15
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	D1	30 à 50
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	D1	30 à 40
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	D1	20 à 30
Goéland leucophée	<i>Larus michaellis</i>		10 à 20
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	D1	15 à 30
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	A2	800 à 1500
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	A2	4 000 à 8 000
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	C1	50 à 150
Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i>		350 à 1000
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	D1	30 à 50
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	D1	17 à 20
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	D1	40 à 60
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	D1	10 à 20
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	D1	20 à 40
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	C1	100 à 150

Figure 5 : Oiseaux nicheurs vulnérables en Haute-Savoie en 2015

A.2.5. Les espèces quasi menacées (NT)

12 espèces sont considérées comme quasi menacées.

Parmi celles-ci, certaines sont clairement en augmentation. Le Corbeau freux *Corvus frugilegus* par exemple connaît une progression importante sur le canton de Genève et niche depuis plusieurs années dans le Genevois haut-savoyard, le Chablais et la région d'Annecy. Le Pic mar *Dendrocops*

medius quant à lui, est en nette progression dans le Genevois et a vu l'estimation de sa population doubler depuis 2007.

D'autres espèces sont stables, comme la Tourterelle des bois *Streptopelia decaocto*, ou ont été mieux évaluées, comme l'Alouette des champs *Alauda arvensis*, du fait de l'importante acquisition de données effectuées depuis 2007.

Enfin, le Tétrasyre *Tetrao tetrix* et le Héron cendré *Ardea cinerea*, non menacés avant 2007, semblent avoir régressé et intègrent donc cette catégorie.

Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	Pic mar <i>Dendrocops medius</i>
Bruant fou <i>Emberiza cia</i>	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>
Bruant zizi <i>Emberiza cirius</i>	Rousserolle effarvatte <i>Acrocephalus scirpaceus</i>
Corbeau freux <i>Corvus frugilegus</i>	Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>
Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	Tétrasyre <i>Tetrao tetrix</i>
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	Tourterelle des bois <i>Streptopelia decaocto</i>

A.2.6. Les espèces insuffisamment documentées (DD)

5 espèces ont été considérées comme insuffisamment documentées car les données disponibles à ce jour pour la Haute-Savoie sont trop peu nombreuses et/ou hétérogènes pour une évaluation fiable.

Il s'agit des espèces suivantes :

- Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*
- Gélinotte des bois *Tetrastes bonasia*
- Perdrix bartavelle *Alectoris graeca*
- Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*
- Tarin des aulnes *Carduelis spinus*

A.2.7. Les espèces non menacées (LC)

Plus de 60 % des espèces nicheuses autochtones ne semblent, aujourd'hui, pas menacées.

Il s'agit, pour la plupart, d'espèces communes et abondantes mais aussi d'espèces plus localisées mais dont la population départementale semble stable voire en augmentation : citons par exemple le Harle bièvre *Mergus merganser*, le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, le Monticole de roche *Monticola saxatilis* ou encore le Tichodrome échelette *Tichodroma muraria*.

A.2.8. Les espèces « Non Applicable »

Parmi les 14 espèces n'entrant pas dans les critères d'évaluation, 6 espèces sont considérées comme des allochtones :

- Canard mandarin *Aix galericulata*
- Cygne tuberculé *Cygnus olor*
- Faisan de Colchide *Phasianus colchicus*
- Tadorne casarca *Tadorna ferruginea*
- Pigeon biset domestique *Columba livia f. domestica*

Enfin, 8 espèces sont des autochtones nichant de façon occasionnelle et/ou incertaine et dont il n'existe pas de population établie.

- Bergeronnette printanière *Motacilla flava*
- Canard chipeau *Anas strepera*
- Grand cormoran *Phalacrocorax carbo*
- Moineau cisalpin *Passer hispaniolensis italiae*
- Petit-duc scops *Otus scops*
- Râle des genêts *Crex crex*
- Roselin cramois *Carpodacus erythrinus*
- Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*

B. Évaluation des connaissances

B.1. Objectifs

Selon LOOSE & DELIRY (1999), l'évaluation des connaissances est indispensable, elle permet :

- de relativiser les statuts de certaines espèces pour lesquelles les connaissances sont faibles,
- de définir les espèces pour lesquelles le niveau de connaissances doit être développé.

B.2. Méthodologie

Au niveau international, il existe des codes de fiabilité qui ont été utilisés pour l'évaluation des connaissances ornithologiques européennes (TUCKER & HEATH, 1994). Par la suite, cette codification fût appliquée au niveau national (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999), puis départemental (LOOSE & DELIRY, 1999). Elle est reprise à l'identique et adaptée à l'échelle géographique de la Haute-Savoie.

CODE DE FIABILITE	DEFINITIONS
1	Espèce mal connue, pas de données quantitatives disponibles, faible fiabilité
2	Espèce bien connue, mais données quantitatives rares ou incomplètes à l'échelle du département ou de la période considérée
3	Données quantitatives fiables pour tout le département et la période considérée

Figure 6 : Définition des codes de fiabilité (adaptés d'après TUCKER & al., (1994))

Chaque espèce se voit attribuer un code de fiabilité pour chaque sous-catégorie. Cette évaluation indispensable est reprise et intégrée dans la détermination des priorités d'études et de suivis.

CATEGORIES	SOUS CATEGORIES	ABREVIATION
Connaissance actuelle	Distribution des nicheurs	CADN
	Effectifs nicheurs	CAEN
Tendance d'évolution	Distribution des nicheurs	TEDN
	Effectifs nicheurs	TEEN

Figure 7 : Les catégories d'évaluation des connaissances (d'après BirdLife (2004))

B.3. Résultats

La fiabilité de ces 4 sous catégories a progressé dans le bon sens depuis 2007 (nombres entre parenthèse). Ceci est uniquement dû à une meilleure centralisation des observations grâce à l'outil de saisie Visionature.

FIABILITE	TENDANCE D'EVOLUTION		CONNAISSANCE ACTUELLE	
	TEDN	TEEN	CADN	CAEN
1	3 (105)	35 (125)	41 (56)	15 (108)
2	73 (35)	12 (15)	5 (80)	105 (28)
3	24 (7)	101 (7)	103 (11)	29 (11)

Figure 8 : Évaluation du niveau de connaissances

C. Définition des priorités de conservation, d'étude et de suivi des oiseaux nicheurs de Haute-Savoie

C.1. Objectifs

À la différence des listes rouges et autres outils d'alerte, les **priorités de conservation** ont pour intérêt d'intégrer plusieurs échelles spatiales de perception. De fait, l'intégration des enjeux à plus vaste échelle est indispensable à la priorisation des actions : des espèces menacées à l'échelle nationale peuvent ne pas l'être à l'échelle locale. La responsabilité départementale peut donc être très variable malgré un statut de conservation équivalent. À l'inverse, des espèces menacées à l'échelle départementale peuvent bien se porter à une échelle plus globale ; la priorité de conservation en sera donc amoindrie.

Les **priorités d'étude** visent à combler les manques d'informations existantes pour certaines espèces, de sorte à acquérir une base de connaissances minimales. Par la suite, cela doit permettre d'éviter d'éventuelles disparitions à moyen terme non encore identifiées pour cause de données fragmentaires et/ou insuffisantes.

Actuellement, les programmes d'études sont déterminés à partir des statuts de conservation, qui rappelons le, ne traduisent qu'un état de conservation à l'échelle donnée, à partir d'un « à priori du moment » concernant la vulnérabilité ou selon le « prestige » de certaines espèces.

La méthodologie présentée ci-dessous a pour souci principal de hiérarchiser les priorités d'études à partir d'éléments établis et cohérents, visant à traduire un état de fait intégrant le département de la Haute-Savoie au sein d'une réflexion globale.

Suite à la définition des priorités de conservation et d'études, il convient d'identifier les **priorités de suivi**. Une étude fournit une image instantanée d'effectifs et de distribution d'une ou plusieurs espèces. Il est indispensable, pour apprécier les tendances évolutives de populations et de distribution, d'y associer des mesures de suivi de sorte à prévenir les risques de disparition.

Ces suivis d'espèces, menés depuis de nombreuses années par les bénévoles de la LPO 74, notamment sur l'Aigle royal, la Chevêche d'Athéna ou le Faucon pèlerin, peuvent être des suivis de présence/absence ou des suivis quantitatifs.

C.2. Méthodologie

C.2.1. Priorité de conservation

Ainsi, la démarche retenue est celle de la modélisation dans un cube à trois dimensions lors de la mise à jour de la liste rouge des oiseaux nicheurs du Royaume-Uni (Batten et al., 1990) par Avery et al. en 1995, et représentant les statuts de menace à l'échelle nationale, régionale et départementale. Le travail consiste donc à déterminer les axes de cette représentation tridimensionnelle. Les trois axes se déclinent de la manière suivante :

- Axe Y : niveau de vulnérabilité en France,
- Axe X : niveau de vulnérabilité en Rhône-Alpes,
- Axe Z : niveau de vulnérabilité en Haute-Savoie.

Six catégories de priorité de conservation ont été déterminées, elles sont notées « PC74 » (pour priorité de conservation en Haute-Savoie) puis sont suivies d'un chiffre entre 1 et 5 traduisant le niveau d'importance de l'espèce. La sixième catégorie concerne les espèces jugées non prioritaires et sera notée « Non PC74 ». La hiérarchisation des six catégories est présentée dans la figure ci-dessous.

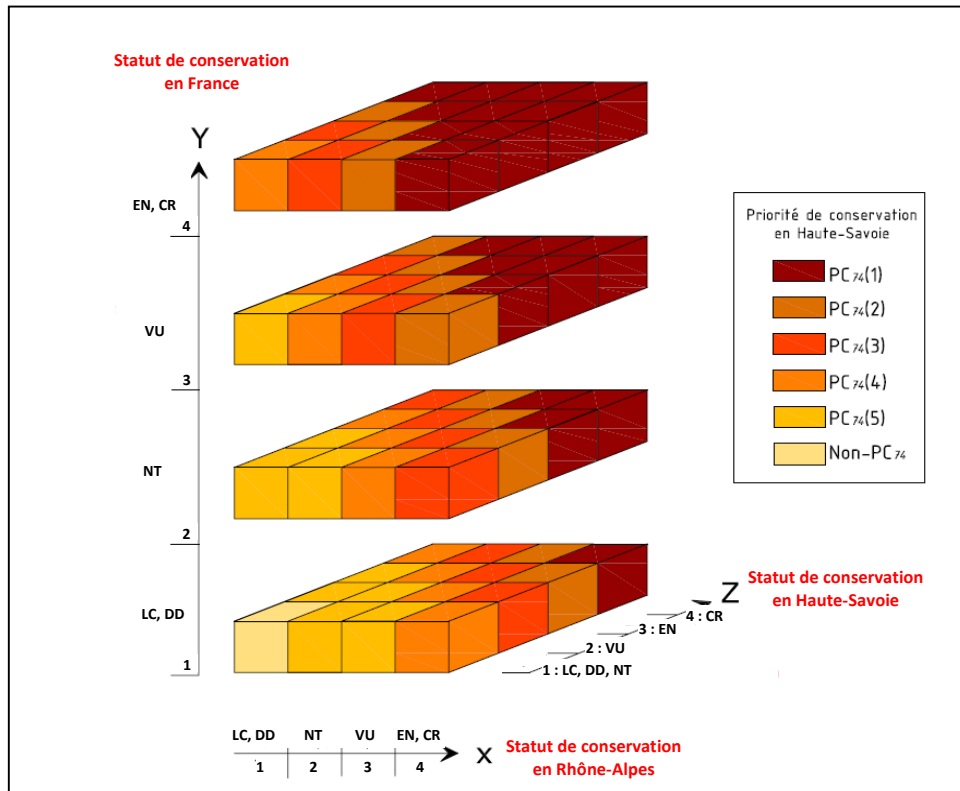


Figure 9 : Méthodologie du cube pour la définition des priorités d'action

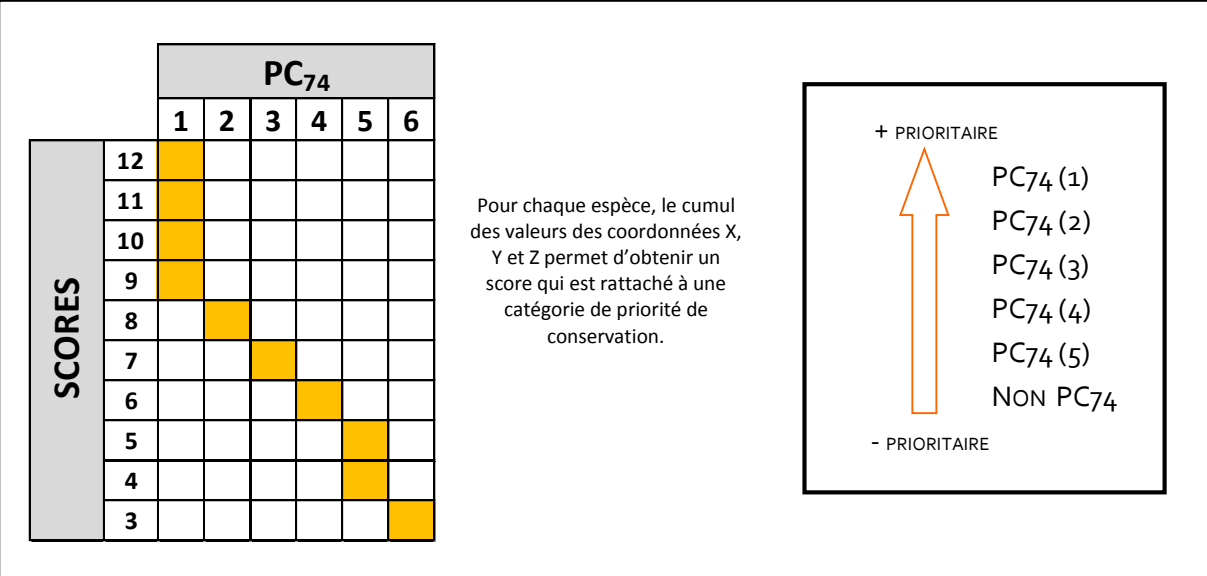


Figure 10 : Priorité de conservation en fonction des scores issus du cube

Adaptation par rapport à 2007

Lors de la réalisation de ce travail en 2007, la Liste rouge Rhône-Alpes était en cours d'élaboration et n'est parue qu'un an plus tard.

Les documents utilisés ont donc été les suivants :

- pour l'échelle européenne : *Birds in Europe : their conservation status* (TUCKER et HEATH, 1994) revu et actualisé en 2004 (BIRDLIFE, 2004).

- pour l'échelle nationale : *Oiseaux menacés et à surveiller en France* » (ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT, 1999).

Pour cette mise à jour 2015, il a donc été choisi d'abandonner l'échelle européenne au profit de l'échelle régionale. Cela permet d'améliorer la pertinence du travail en travaillant avec 3 documents récents et réalisés selon une méthode similaire :

- France : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France
- Rhône-Alpes : DE THIERSANT M.P. & DELIRY C. (coord.) (2008) - Liste Rouge des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes. - CORA Faune Sauvage, Région Rhône-Alpes
- Haute-Savoie : paragraphe A du présent document.

C.2.2. Priorité d'étude

Le niveau de connaissance des espèces en Haute-Savoie, basé sur les codes de fiabilité des différentes catégories de connaissance, a été traité dans la partie B du présent rapport.

À partir de ces résultats, il est possible de calculer pour chaque espèce nicheuse un indice de connaissance global noté ICG, correspondant à la somme des différents indices de connaissances (TEDN, CAEN, TEEN, CADN) divisée par 4.

Soit pour une espèce considérée : $ICG = \sum (TEDN, CAEN, TEEN, CADN) / 4$

Cependant, l'ICG, qui porte strictement sur l'évaluation des connaissances, n'est pas suffisant pour hiérarchiser les priorités d'études. Dans l'objectif d'avoir une vision géographiquement intégrée, il est nécessaire de considérer deux autres paramètres fondamentaux que sont :

- le statut de conservation départemental
- le niveau PC74 des espèces nicheuses de Haute-Savoie

À partir de ces trois éléments, les espèces retenues pour la définition des priorités d'études doivent répondre aux conditions suivantes :

- *Espèce nicheuse dont la valeur de l'ICG est strictement inférieure à 2 et qui présente un niveau de priorité de conservation en Haute-Savoie compris entre PC74 (1) et PC74 (5).*

Dans l'objectif de trier et hiérarchiser les priorités d'études, trois filtres successifs seront appliqués à la sélection d'espèces résultant des conditions précédemment citées. Il s'agit dans l'ordre d'utilisation :

- De la valeur de l'ICG : Tri croissant entre les valeurs,
PUIS
- du niveau de vulnérabilité de la LR74 : tri croissant de plus menacé à moins menacé.
PUIS
- de la classe de priorité de conservation : tri croissant de PC74 (1) à PC74 (5).

C.2.3. Priorité de suivi

Au vu de la lourdeur, de la complexité et des différentes méthodes existantes, il convient de distinguer 2 grands types de suivis.

Le suivi quantitatif

On en distingue 2 sous types

- Le suivi quantitatif exhaustif : sans doute le suivi le plus lourd à mettre en place et à réaliser car très gourmand en temps et en main d'œuvre. Il consiste en un dénombrement le plus

exhaustif possible de toute la population d'une espèce sur l'ensemble d'un territoire, en l'occurrence le département haut-savoyard.

- Le suivi quantitatif par échantillons représentatifs : très étroitement lié au précédent, mais plus facilement applicable à un nombre important d'espèces. Il consiste en un suivi réalisé sur une portion de territoire représentatif de l'ensemble et permettant ainsi des extrapolations fiables quant à l'évolution de la population d'une espèce à l'échelle du département.

Ce type de suivi semble nécessaire à mettre en place pour des espèces qui étaient inscrites en LR74 sur la base de critères liés à une forte diminution de leurs effectifs nicheurs. La liste issue de cette sélection sera triée selon le statut LR74 puis selon le niveau de PC74 de chaque espèce. À titre indicatif, un Indice de Connaissance Globale d'Evolution (ICGE) sera calculé pour chaque espèce sur la base des critères TEEN et TEDN, évalués dans la partie B du présent rapport.

Soit pour une espèce considérée :
$$\text{ICGE} = \sum (\text{TEDN}, \text{TEEN}) / 2$$

Cet indice permettra d'apprécier la fiabilité concernant les connaissances d'évolution des espèces. Le choix d'un suivi exhaustif ou par échantillon représentatif peut être effectué à partir de la taille estimée des populations et des menaces propres à chaque espèce concernée. Malheureusement, un autre critère, sans doute le plus déterminant, réside dans les moyens humains et financiers à disposition.

Le suivi de présence/absence

Le plus léger à mettre en place, il consiste en un contrôle annuel de présence ou d'absence d'une espèce sur son site de reproduction. Il permet d'obtenir une idée de l'évolution fréquentielle d'une espèce mais ne permet en aucun cas d'apprécier des tendances évolutives.

Ce type de suivi semble indispensable à mettre en place pour les espèces figurant dans des niveaux élevés de priorité de conservation et qui sont globalement mal connues (ICG inférieur ou égal à 2). Cela permettra d'acquérir le minimum de connaissances nécessaires pour la mise en place d'éventuelles mesures de sauvegarde.

Pour la sélection d'espèces devant bénéficier de ce type de suivi, il semble judicieux de reprendre les résultats des priorités d'études qui intègrent les niveaux de priorité de conservation, de vulnérabilité LR74 et de connaissance. Cette liste reprise sera filtrée pour ne conserver que les espèces présentant un PC74 inférieur ou égal à 4.

C.3. Résultats

C.3.1. Priorité de conservation

La figure 11 présente les résultats synthétisés découlant des calculs des PC₇₄ pour l'avifaune nicheuse de Haute-Savoie. Cette répartition selon les six classes a pour objectif de hiérarchiser les priorités de conservation. Par la suite, elles seront intégrées à la définition des priorités d'étude et de suivi.

PC ₇₄ 1 6 espèces	PC ₇₄ 2 9 espèces	PC ₇₄ 3 15 espèces	PC ₇₄ 4 10 espèces	PC ₇₄ 5 25 espèces	
Goéland cendré	Aigle royal	Caille des blés	Bruant jaune	Alouette des champs	Monticole de roche
Bruant proyer	Effraie des clochers	Bruant des roseaux	Circaète Jean-le-Blanc	Bouscarle de Cetti	Mouette rieuse
Rousserolle turdoïde	Gypaète barbu	Chevalier guignette	Gélinotte des bois	Bouvreuil pivoine	Perdrix bartavelle
Milan royal	Hirondelle de rivage	Chevêche d'Athéna	Gobemouche gris	Choucas des tours	Petit Gravelot
Blongios nain	Pic tridactyle	Chevêchette d'Europe	Grand-duc d'Europe	Chouette de Tengmalm	Pigeon colombin
Huppe fasciée	Pouillot siffleur	Crave à bec rouge	Martin-pêcheur d'Europe	Faucon pèlerin	Pouillot fitis
	Alouette lulu	Fauvette grisette	Moineau friquet	Goéland leucophaée	Rousserolle verderolle
	Fuligule milouin	Fuligule morillon	Nette rousse	Grèbe castagneux	Tétras lyre
	Bihoreau gris	Gobemouche noir	Pic mar	Grive litorne	Tourterelle des bois
		Guêpier d'Europe	Venturon montagnard	Harle bièvre	Traquet motteux
		Hirondelle rustique		Hirondelle de fenêtre	
		Pipit farlouse		Hypolaïs polyglotte	
		Râle d'eau		Lagopède alpin	
		Tarier des prés		Linotte mélodieuse	
		Torcol fourmilier		Mésange noire	

Figure 11 : Synthèse des priorités de conservation des oiseaux nicheurs de Haute-Savoie.

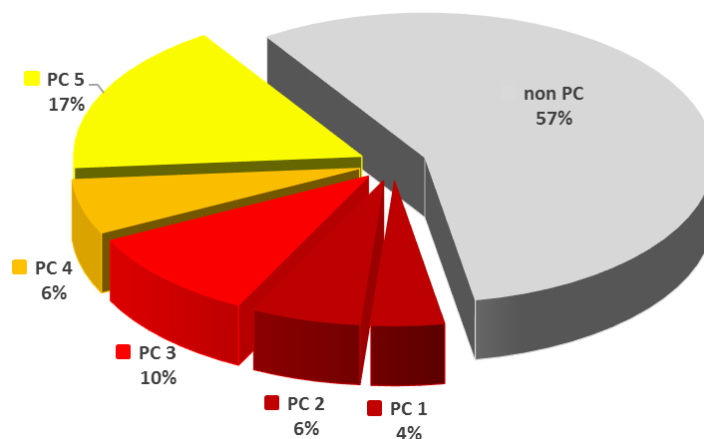


Figure 12 : Répartition de l'avifaune nicheuse de Haute-Savoie par priorité de conservation (n=147)

C.3.1.1. PC₇₄ 1

Cette catégorie comporte 6 espèces pour lesquelles une attention majeure de conservation doit être portée au niveau départemental. Ces espèces sont toutes menacées à l'échelle départementale, du fait d'effectifs nicheurs réduits, et apparaissent également menacées aux échelles régionale et/ou nationale.

Les espèces de cette catégorie font toutes l'objet d'une fiche descriptive détaillée (voir pages 22 à 36).

C.3.1.2. PC₇₄ 2

Cette catégorie comporte 9 espèces requérant une attention particulière de conservation. Ces espèces sont toutes menacées à l'échelle départementale, du fait d'effectifs nicheurs réduits, et apparaissent également menacées aux échelles régionale et/ou nationale.

Les espèces de cette catégorie font toutes l'objet d'une fiche descriptive détaillée (voir pages 22 à 36)

Le Gypaète barbu *Gypaetus barbatus* a la particularité d'avoir un statut NA à l'échelle régionale ce qui a pour effet de minorer sa note et donc son niveau de priorité. S'il était considéré comme étant « En danger », comme aux échelles nationale et départementale, alors il obtiendrait le score le plus élevé et se retrouverait en PC₇₄ 1.

C.3.1.3. PC₇₄ 3

Cette catégorie fait ressortir 15 espèces pour lesquelles des enjeux importants de conservation existent. Plusieurs cas de figure entrent dans cette catégorie.

Certaines espèces sont menacées à l'échelle départementale mais ne le sont que peu ou pas du tout à plus vaste échelle, c'est le cas de la Chevêche d'Athènes *Athene noctua*, de la Caille des blés *Coturnix coturnix* ou encore du Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca*.

D'autres espèces, comme la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum* ou le Tarier des prés *Saxicola rubetra* sont considérés comme non ou faiblement menacés au niveau local alors que leur statut de conservation à plus vaste échelle est jugé défavorable.

Enfin, l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica* et le Chevalier guignette *Actitis hypoleucos* présentent un statut fortement défavorable à l'échelle régionale et sont considérés comme peu ou pas menacés aux échelles nationale et départementale.

C.3.1.4. PC₇₄ 4

Les 10 espèces de cette catégorie présentent des statuts de conservation variables selon l'échelle considérée.

Le Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* et le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* sont des nicheurs rares et localisés, menacés à l'échelle départementale, mais ne sont pas considérés comme menacés aux échelles régionale et nationale.

D'autres espèces comme le Bruant jaune *Emberiza citrinella*, le Gobemouche gris *Muscicapa striata*, le Pic mar *Dendrocopos medius* ou le Venturon montagnard *Serinus citrinella* sont menacés à l'échelle régionale mais leurs populations départementales sont stables ou en augmentation.

C.3.1.5. PC₇₄ 5

Les 25 espèces de cette catégorie présentent au moins un statut de conservation faiblement défavorable à l'une des échelles considérées.

Dans cette catégorie se trouvent donc des espèces dont les effectifs peuvent être faibles, mais stables ou en augmentation, en Haute-Savoie et par ailleurs élevés à très élevés à plus vaste échelle : c'est le cas par exemple de la Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*, du Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*, de la Mouette rieuse *Chroicocephalus ridibundus* ou du Petit gravelot *Charadrius dubius*.

On trouve aussi des espèces dont le statut départemental n'est pas défavorable mais dont le statut régional ou national est moins bon comme l'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum*, le Monticole de roche *Monticola saxatilis*, la Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*, ou encore le Tétraz lyre *Tetrao tetrix*.

C.3.2. Priorité d'étude

Les résultats permettent de visualiser de façon hiérarchisée les espèces pour lesquelles les connaissances doivent augmenter rapidement pour évaluer précisément les risques de disparition et permettre de disposer d'informations suffisantes pour la mise en place éventuelle de mesures de sauvegarde.

10 espèces apparaissent comme prioritaires en termes d'étude. Il est intéressant de noter que nombre de ces espèces identifiées comme devant prioritairement faire l'objet d'études ne sont pas très « prestigieuses ». Cela démontre bien tout l'intérêt d'une démarche basée sur l'intégration de l'évaluation des connaissances puis des statuts de vulnérabilité et de conservation, démarche se voulant résolument pragmatique et objective.

ESPECE	Statut 74	PC 74	ICG
Chouette de Tengmalm	DD	5	1,25
Gélinotte des bois	DD	5	1,25
Perdrix bartavelle	DD	5	1,25
Pic tridactyle	EN	2	1,5
Gobemouche noir	EN	3	1,5
Effraie des clochers	CR	2	1,75
Bruant des roseaux	EN	5	1,75
Pouillot siffleur	DD	2	1,75
Bruant jaune	LC	4	1,75
Monticole de roche	LC	5	1,75

Figure 14 : Synthèse des priorités d'étude des oiseaux nicheurs de Haute-Savoie

C.3.3. Priorités de suivi

ESPECE	Statut 74	PC 74	ICGE
Effraie des clochers	CR	2	2
Grèbe castagneux	EN	5	3
Râle d'eau	EN	3	1,5
Grive litorne	VU	5	2
Hirondelle rustique	VU	3	2,5

Figure 15 : Synthèse des priorités de suivis quantitatifs des oiseaux nicheurs de Haute-Savoie

	Statut de conservation			Priorité d'étude	Priorité de suivi	
	PC ₇₄	France	Rhône-Alpes			Haute-Savoie
Goéland cendré	1	VU	EN	CR		
Bruant proyer	1	NT	EN	CR		
Rousserolle turdoïde	1	VU	EN	EN		
Milan royal	1	VU	CR	VU		
Blongios nain	1	NT	CR	EN		
Huppe fasciée	1	LC	EN	CR		
Aigle royal	2	VU	VU	VU		
Alouette lulu	2	LC	VU	CR		
Bihoreau gris	2	LC	VU	CR		
Effraie des clochers	2	LC	VU	CR	X	X
Fuligule milouin	2	LC	EN	CR		
Gypaète barbu	2	EN	NA	EN		
Hirondelle de rivage	2	LC	EN	EN		
Pic tridactyle	2	DD	CR	EN	X	
Pouillot siffleur	2	VU	EN	DD	X	
Bruant des roseaux	3	LC	VU	EN	X	
Caille des blés	3	LC	VU	EN		
Chevalier guignette	3	LC	EN	VU		
Chevêche d'Athéna	3	LC	VU	EN		
Chevêchette d'Europe	3	VU	VU	LC		
Crave à bec rouge	3	LC	EN	EN		
Fauvette grise	3	NT	NT	EN		
Gobemouche noir	3	LC	VU	EN	X	
Guêpier d'Europe	3	LC	VU	EN		
Hirondelle rustique	3	LC	EN	VU		X
Pipit farlouse	3	VU	LC	EN		
Râle d'eau	3	LC	VU	EN		X
Tarier des prés	3	VU	VU	NT		
Torcol fourmilier	3	NT	VU	VU		
Fuligule morillon	3	NT	EN	VU		
Bruant jaune	4	NT	VU	LC	X	
Circaète Jean-le-Blanc	4	LC	NT	EN		
Gélinotte des bois	4	VU	NT	DD	X	
Gobemouche gris	4	VU	NT	LC		
Grand-duc d'Europe	4	LC	VU	VU		
Martin-pêcheur d'Europe	4	LC	VU	VU		
Moineau friquet	4	NT	VU	LC		
Nette rousse	4	LC	VU	VU		
Pic mar	4	LC	CR	NT		
Venturon montagnard	4	LC	LC	LC		
Alouette des champs	5	LC	VU	NT		
Bouscarle de Cetti	5	LC	LC	VU		
Bouvreuil pivoine	5	VU	LC	LC		
Choucas des tours	5	LC	NT	VU		
Chouette de Tengmalm	5	LC	VU	DD	X	
Faucon pèlerin	5	LC	VU	LC		
Goéland leucopnée	5	LC	LC	VU		
Grèbe castagneux	5	LC	LC	EN		X
Grive litorne	5	LC	LC	VU		X
Harle bièvre	5	NT	LC	LC		
Hirondelle de fenêtre	5	LC	VU	LC		
Hypolaïs polyglotte	5	LC	LC	VU		
Lagopède alpin	5	LC	LC	VU		
Linotte mélodieuse	5	VU	LC	LC		
Mésange noire	5	NT	LC	LC		
Monticole de roche	5	LC	VU	LC	X	
Mouette rieuse	5	LC	LC	VU		
Perdrix bartavelle	5	NT	NT	DD	X	
Petit Gravelot	5	LC	NT	VU		
Pigeon colombin	5	LC	VU	NT		
Pouillot fitis	5	NT	NT	LC		
Rousserolle verderolle	5	LC	VU	LC		
Tétras lyre	5	LC	VU	NT		
Tourterelle des bois	5	LC	NT	NT		
Traquet motteux	5	NT	LC	LC		

Figure 16 : Synthèse des priorités et statuts des oiseaux nicheurs de Haute-Savoie

Goéland cendré *Larus canus*



PC₇₄ : **1**

Statut 74 : **CR**

Statut Rhône-Alpes : **EN**

Statut France : **VU**

Directive « Oiseaux » : **Annexe II**

Population 74 : **1 à 3 couples**

Habitat de reproduction

Le Goéland cendré niche sur les îlots graveleux nus ou en partie végétalisés mais aussi sur des îles végétalisées au sein d'étangs de plus ou moins grande surface. Il peut également nicher occasionnellement sur des souches d'arbres ou des poteaux entourés d'eau.

Menaces

L'augmentation constante des populations du Goéland leucophée *Larus michaelis* sur le lac Léman et son installation récente sur le delta de la Dranse constitue une menace directe pour le Goéland cendré. En effet, la compétition et la prédation exercée par le Goéland leucophée pourraient avoir à terme une incidence directe sur la reproduction du Goéland cendré sur le site. D'autre part, les crues annuelles de la Dranse menacent régulièrement les nichées de Goéland cendré par inondation des nids.

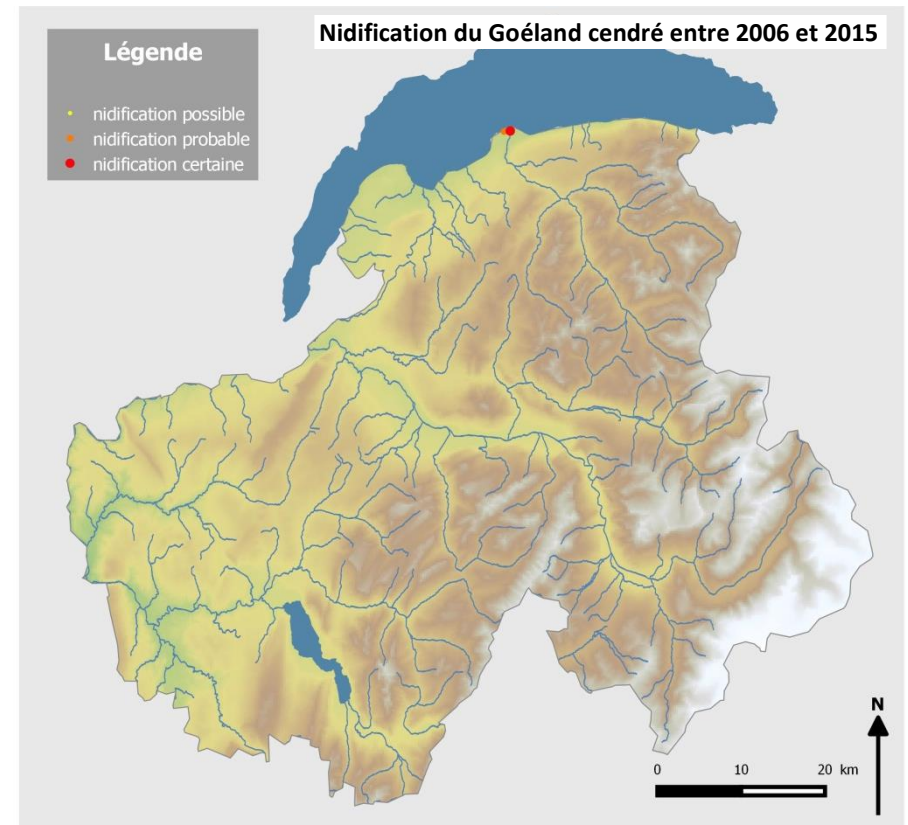
Mesures et coûts

Travailler avec ASTERS afin de limiter l'impact du Goéland leucophée sur la colonie de Goélands cendrés (et des laridés en général) de la RNN Delta de la Dranse.

Coûts : 21 h /an (de l'année N à N+10)

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Le Goéland cendré niche uniquement dans la Réserve Naturelle du Delta de la Dranse sur la commune de Publier. Il s'agit d'un des sites de nidification les plus méridionaux de l'espèce. Seuls 1 à 3 couples nichent de façon incertaine au sein d'une colonie de Mouette rieuse. Chaque année, et ce depuis plus de 40 ans, des oiseaux adultes au comportement territorial cherchent à s'installer durant la période de nidification. La réussite de la nidification semble très faible et il faut remonter à 2002 pour trouver une observation attestant de la présence de jeunes au nid.



Bruant proyer *Emberiza calandra*

PC₇₄ : **1**

Statut 74 : **CR**

Statut Rhône-Alpes : **EN**

Statut France : **NT**

Directive « Oiseaux » : **Annexe II**

Population 74 : **0 à 3 couples**



Habitat de reproduction

En Haute-Savoie, le Bruant proyer est un oiseau de basse altitude occupant les terrains ouverts plus ou moins plats. L'habitat de nidification se trouve habituellement dans des prairies de fauche et des pâtures extensives parsemées de postes de chant comme des arbres et buissons isolés.

Menaces

Le Bruant proyer est menacé par l'intensification des pratiques agricoles, notamment par les fauches de plus en plus précoces et fréquentes, l'usage de produits phytosanitaires réduisant la diversité floristique et la biomasse d'insectes et l'éradication des haies, buissons, arbres et de toute végétation non productive (plantes rudérales et indésirables des zones agricoles).

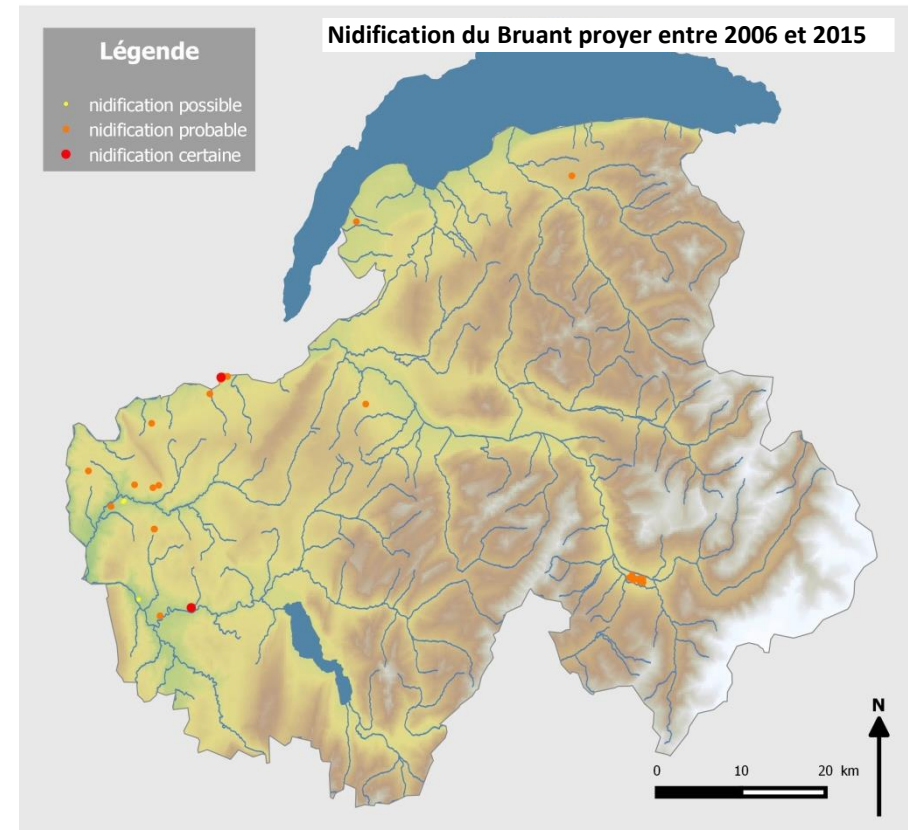
Actions à mettre en place

- 1 – Sensibiliser les agriculteurs à la présence et aux exigences des espèces PC74
- 2 – Participer aux PAEC en cours afin de contribuer à la mise en place de mesures favorables sur les sites de nidification de l'espèce
- 3 - Initier et animer des programmes d'actions (suivi/conservation/sensibilisation) sur des territoires concentrant particulièrement les espèces PC74 (vallée de l'Arve, Albanais, Usses, Semine...)

Coûts : voir actions « milieux agricoles »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Le Bruant proyer est un nicheur rare avec une population oscillant de 0 à 3 couples selon les années. Les milieux agricoles du département lui conviennent fort peu, si bien que les rares tentatives de nidification ont habituellement lieu dans des habitats ne constituant pas un optimum pour l'espèce. L'apparition du Bruant proyer en période de reproduction en Haute-Savoie semble étroitement liée à la dynamique des populations extra départementales.



Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*

PC₇₄ : **1**

Statut 74 : **EN**

Statut Rhône-Alpes : **EN**

Statut France : **VU**

Directive « Oiseaux » : **Annexe II**

Population 74 : **1 à 3 couples**



Habitat de reproduction

La Rousserolle turdoïde est strictement liée aux grands massifs de phragmites *Phragmites australis* inondés des bords de lacs, cours d'eau et étangs de plaine. Elle niche à proximité des surfaces d'eau libre où elle chasse.

Menaces

La réduction des surfaces de roselières dans l'ensemble des zones humides a eu pour conséquence une diminution importante de la surface d'habitat de reproduction pour l'espèce. Sur le lac d'Annecy et le Léman, cette diminution est essentiellement due à la suppression des marnages saisonniers naturels (printemps et automne) pour l'aménagement des berges et les activités touristiques. Aujourd'hui, la réussite de nidification peut être mise à mal par l'abondance locale du Rat surmulot *Rattus norvegicus* et du Sanglier *Sus scrofa* dans les roselières. Enfin, il est possible qu'une baisse de la qualité des zones d'hivernage représente également un facteur supplémentaire de régression des effectifs nicheurs.

Actions à mettre en place

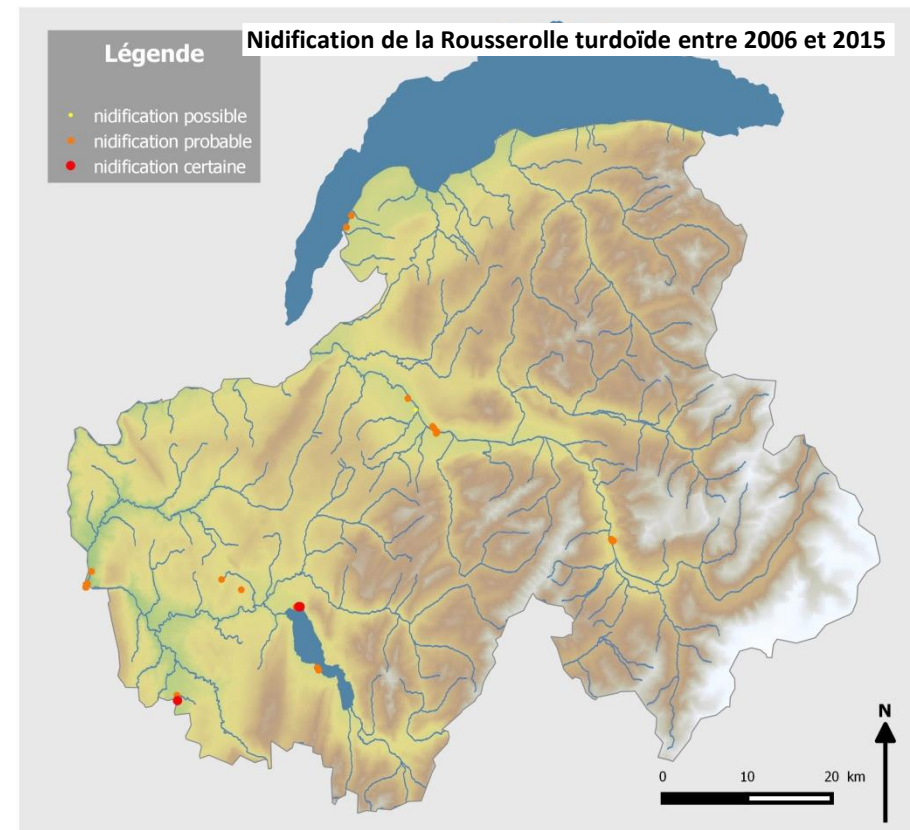
1- Travailler à la prise en compte de l'espèce avec les principaux gestionnaires de site concernés (SILA, SM3A, SYMASOL, AEMC, ASTERS)

2 - Suivre l'évolution des nicheurs menacés des roselières et sensibiliser les usagers de ces milieux à leur présence

Coûts : voir actions « zones humides »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Avec seulement 1 à 3 couples, la Rousserolle turdoïde peut être considérée comme un nicheur très rare du département. Les chanteurs sont toujours contactés dans les dernières roselières résiduelles des lacs, des étangs de l'Arve et dans quelques zones humides gérées. Sans que l'on sache pourquoi, l'espèce peut s'installer durant plusieurs années sur un site puis disparaître comme à l'étang de Crosagny, ou au contraire s'installer dans une roselière favorable qu'elle n'occupait pas jusqu'alors comme à Annecy-le-Vieux.



Milan royal *Milvus milvus*

J. Bisetti

**PC₇₄ : 1****Statut 74 : VU****Statut Rhône-Alpes : CR****Statut France : VU****Directive « Oiseaux » : Annexe I****Population 74 : 17 à 20 couples**

Habitat de reproduction

Le Milan royal occupe les paysages bocagers de moyenne altitude dominés par les herbages. Il niche habituellement sur de grands arbres dans des haies ou en lisière de forêt. En Haute-Savoie, on le trouve surtout entre 600 et 1000 m. d'altitude dans des paysages vallonnés dominés par une agriculture majoritairement tournée vers la production laitière à base de foin.

Menaces

Le Milan royal est un grand consommateur de campagnols. Il est de ce fait particulièrement vulnérable à l'utilisation des anticoagulants comme la bromadiolone utilisés pour la lutte contre les micromammifères ravageurs des cultures et prairies.

Actions à mettre en place

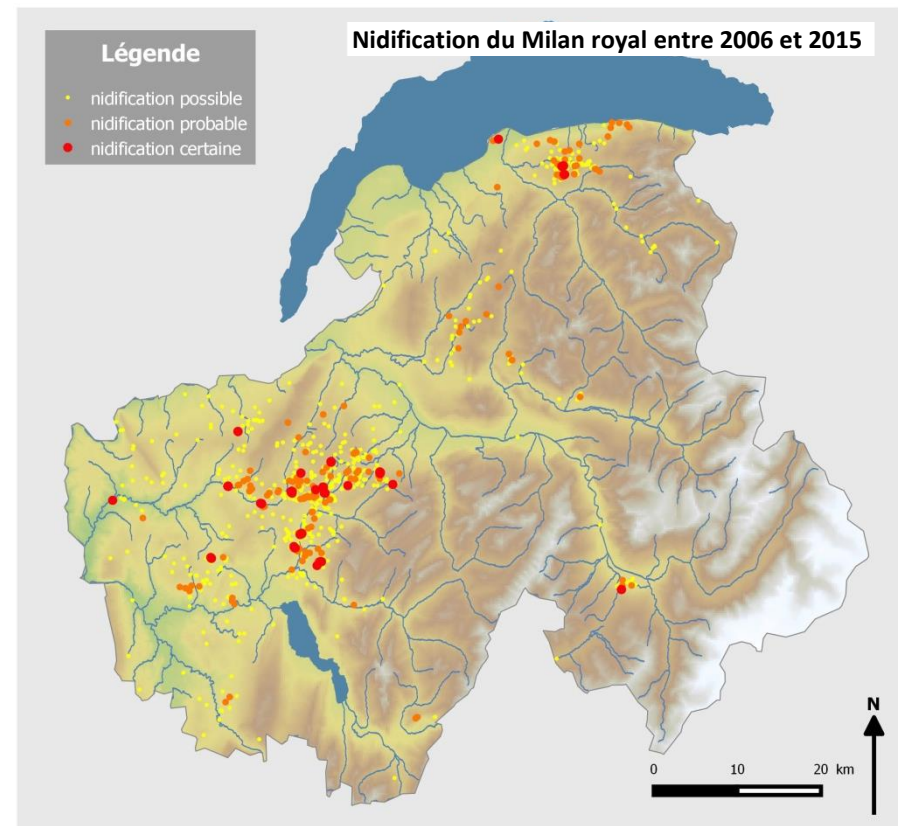
La population du secteur « Bornes-Filières » est suivie depuis 2014. La sensibilisation des agriculteurs du secteur a débuté en 2015. Ces actions sont en partie financées par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du PRA Milan royal.

Maintenir la dynamique des noyaux de population « Bornes-Filières » et « Plateau de Gavot » par la sensibilisation des agriculteurs, le suivi annuel de la réussite de reproduction et l'animation locale auprès des collectivités et écoles.

Coûts : 70 h/an (de l'année N à N+10)

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Après des décennies d'absence et grâce à la forte dynamique des populations suisse, le Milan royal a amorcé son retour à partir de 2008. 2 noyaux de population se trouvent pour l'un entre Annecy et le Salève (plateau des Bornes, rivières Usse et Filières), pour l'autre sur le plateau de Gavot. L'espèce niche également ponctuellement dans l'avant pays (Semine, Albanais), dans la Vallée verte et dans la Haute vallée de l'Arve (plaine de Passy). La population nicheuse de Haute-Savoie poursuit actuellement sa croissance et se trouve, en 2015, dans une fourchette de 17 à 20 territoires occupés pour un minimum de 10 couples nicheurs.



Blongios nain *Ixobrychus minutus*

PC₇₄ : **1**

Statut 74 : **EN**

Statut Rhône-Alpes : **CR**

Statut France : **NT**

Directive « Oiseaux » : **Annexe I**

Population 74 : **4 à 12 couples**



Habitat de reproduction

Le Blongios recherche les roselières denses de roseaux *Phragmites australis*, les massettes *Typha sp.* et les jeunes saules *Salix sp.* bordants les eaux peu profondes des étangs et lacs de plaine riches en petits poissons, amphibiens et invertébrés.

Menaces

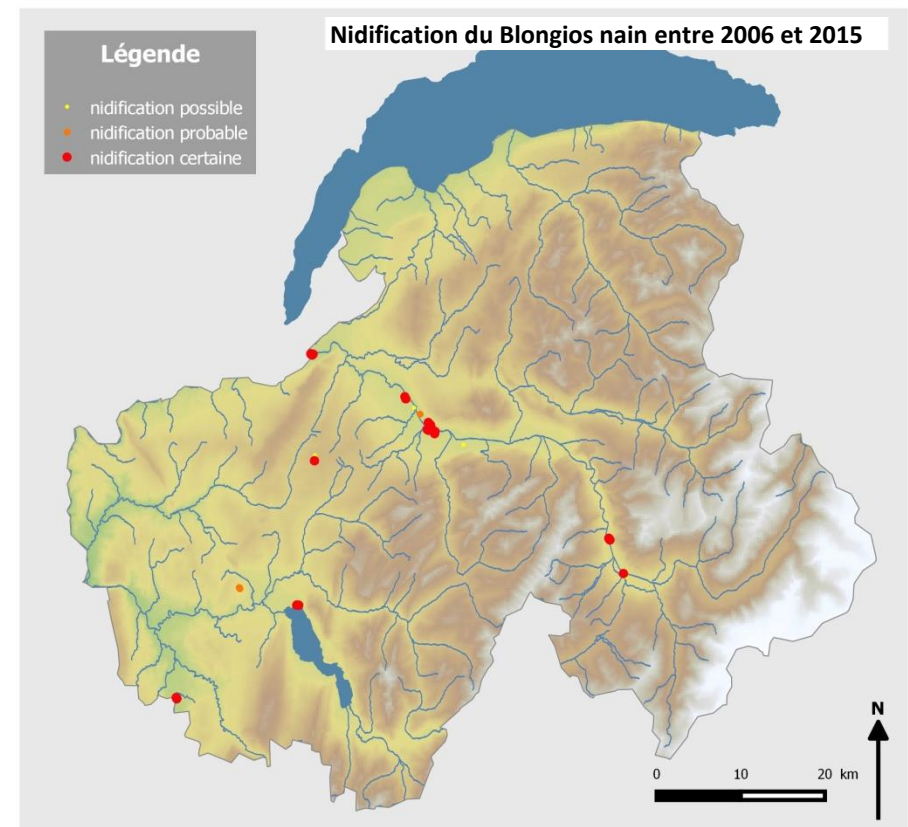
Les zones humides étant mieux considérées et gérées aujourd'hui, on pourrait penser que le Blongios en profite. Malheureusement, comme de nombreux migrateurs transsahariens, l'espèce connaît une forte mortalité en migration comme sur le quartier d'hivernage du fait de la dégradation des zones humides africaines ainsi que des sécheresses notamment dans le nord du Sahel. Le maintien de zones humides favorables à la reproduction sous nos latitudes est la seule chose à faire pour favoriser l'espèce.

Actions à mettre en place

- 1 - S'impliquer dans les comités de gestion de sites "zones humides" (Natura 2000, ENS)
 - 2 - Travailler avec les collectivités compétentes à la prise en compte des espèces PC74 dans tout projet d'aménagement (SM3A, SYMASOL, SMECRU...)
 - 3 - Contribuer à l'émergence et à la mise en place de projets de revitalisation/gestion de zones humides
 - 4 - Suivre l'évolution des nicheurs menacés des roselières et sensibiliser les usagers de ces milieux à leur présence
- Coûts : voir actions « zones humides »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Le programme mis en place entre 2009 et 2014 a permis d'estimer la population de Haute-Savoie dans une fourchette de 4 à 12 couples localisés essentiellement sur les gravières de la vallée de l'Arve. Les variations interannuelles sont fortes et ne semblent pas corrélées avec le succès de reproduction, si bien que 2 mauvaises années comme 2012 et 2013 (4 couples, 2 à 3 jeunes) peuvent succéder à une excellente année comme 2011 (12 couples, 22 jeunes).



Huppe fasciée *Upupa epops*



PC₇₄ : **1**

Statut 74 : **CR**

Statut Rhône-Alpes : **EN**

Statut France : **LC**

Directive « Oiseaux » : **Annexe II**

Population 74 : **0 à 2 couples**

Habitat de reproduction

La Huppe fasciée fréquente les milieux bien exposés et bocagers. Elle a besoin de secteurs à végétation rase pour rechercher sa nourriture au sol et d'arbres creux pour installer son nid. Oiseau cavernicole, son nid est installé dans une cavité (arbre, mur, tas de pierres, nichoir).

Menaces

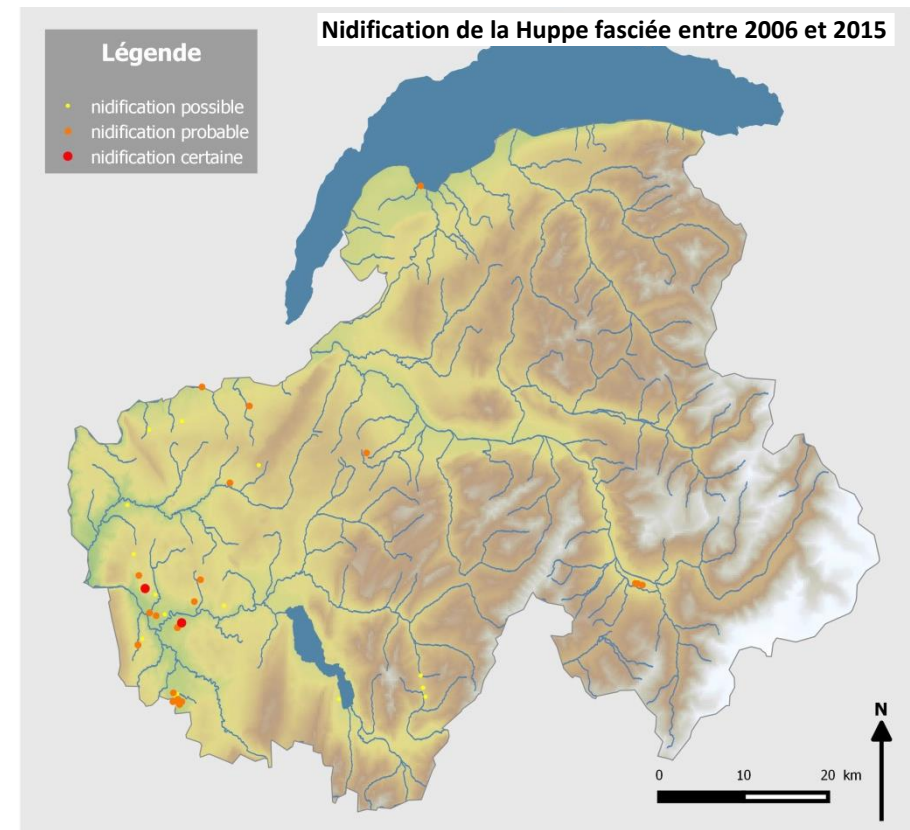
L'espèce souffre de la détérioration de son habitat, due à l'urbanisation, et surtout la modernisation des pratiques agricoles : arrachage des haies, élimination des arbres morts, usage immodéré des pesticides décimant les populations de gros insectes.

Actions à mettre en place

- 1 - Sensibiliser les agriculteurs à la présence et aux exigences des espèces PC74
 - 2 - Initier et animer des programmes d'actions (suivi/conservation/sensibilisation) sur des territoires concentrant particulièrement les espèces PC74 (vallée de l'Arve, Albanais, Usses, Semine...)
 - 3 - S'impliquer dans les Comités de Pilotage des PAEC afin de contribuer à la mise en place de mesures favorables aux espèces PC74
 - 4 - Travailler avec les partenaires du monde agricole (Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles, Conseil Départemental, Conseil Régional, Collectivités) à la mise en place de programmes territoriaux visant la préservation des paysages agricoles traditionnels et de la faune sauvage associée
- Coûts : voir actions « milieux agricoles »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Il arrive souvent à la huppe de faire halte dans un milieu favorable et de se mettre à chanter mais il est plus rare qu'une reproduction ait lieu. Ces dix dernières années, les indices de reproduction probable ont été peu nombreux et concentrés dans l'avant pays (Albanais, Genevois). La population départementale n'excède guère 2 couples. En Suisse voisine, 8 à 18 territoires de nidification sont occupés annuellement sur le canton de Genève, et ce, grâce aux actions notables du Groupe Ornithologique du Bassin Genevois.



Aigle royal *Aquila chrysaetos*

PC₇₄ : 2

Statut 74 : **VU**

Statut Rhône-Alpes : **VU**

Statut France : **VU**

Directive « Oiseaux » : **Annexe I**

Population 74 : **41 couples**



Habitat de reproduction

Pour nicher, l'Aigle royal occupe préférentiellement des habitats rupestres au sein de paysages ouverts qu'il utilise pour la chasse. En période de reproduction, il recherche sa nourriture essentiellement dans les alpages se trouvant à une altitude supérieure à celle de son nid. En hiver, il est plus opportuniste et peut chasser à plus basse altitude, même jusqu'en plaine. La superficie du territoire de chasse dépend de la densité de proies et est habituellement comprise entre 50 et 150 km².

Menaces

La multiplication et l'intensification de l'ensemble des activités dans les milieux naturels de montagne (escalade, parachutisme depuis des falaises, vol en parapente, chantiers forestiers, survols d'hélicoptère et photographie) sont d'une manière générale très néfastes à l'espèce. Face à des dérangements répétés, les couples nicheurs finissent par délaisser les sites de nidification favorables pour d'autres nettement moins intéressants et plus vulnérables.

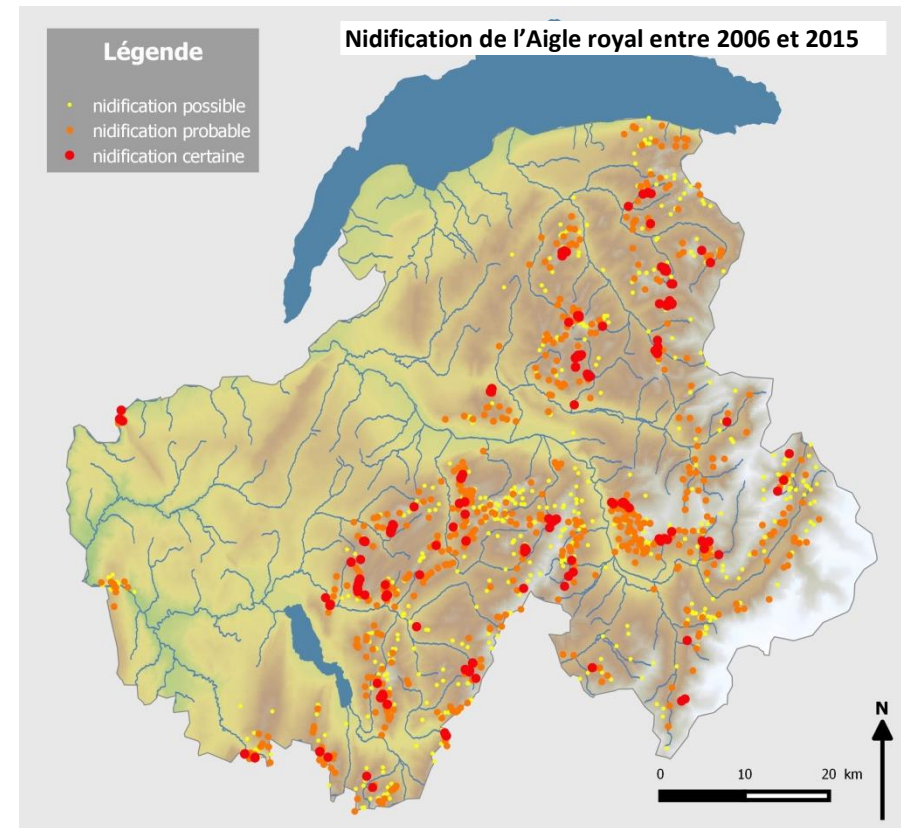
Actions à mettre en place

- 1 – Sensibiliser les professionnels et encadrants des activités et sports de plein air à l'impact potentiel de leurs pratiques (hors site Natura 2000)
- 2 – Participer aux Copil des ZPS (Natura 2000) afin de veiller à la mise en place de mesures adaptées
- 3 - Poursuivre la neutralisation des lignes électriques dangereuses
- 4 - Maintenir un suivi des nicheurs rupestres menacés

Coûts : voir actions « milieux rupestres et rocheux de montagne »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Avec une population de 41 couples cantonnés en 2014, l'Aigle royal occupe l'ensemble des massifs montagneux du département, à l'exception du Salève et des Voirons. L'installation entre Vuache et Jura date du début des années 90. L'espèce se reproduit de façon satisfaisante, malgré les dérangements, et la productivité semble assurer un renouvellement suffisant. Néanmoins, la densité de couples nicheurs apparaît nettement plus faible qu'en Savoie voisine. Une des raisons pourrait être une plus faible surface de milieux de haute montagne et une plus faible disponibilité en espèces proies.



Alouette lulu *Lullula arborea*

PC₇₄ : 2

Statut 74 : CR

Statut Rhône-Alpes : VU

Statut France : LC

Directive « Oiseaux » : Annexe I

Population 74 : 0 à 2 couples



Habitat de reproduction

L'Alouette lulu occupe de préférence les paysages agricoles vallonnés plutôt chauds et secs. Elle niche donc aussi bien dans les systèmes herbagés extensifs de plaine ou de moyenne montagne que dans les cultures pérennes comme les vignes ou encore dans des landes pâturées. Pour la nidification, elle recherche les secteurs de végétation maigre comportant des plages de sol nu.

Menaces

Dans les Alpes du nord, la principale menace vient des changements de pratiques agricoles en plaine comme en moyenne montagne. Les secteurs les plus maigres et les moins mécanisables ont subi une forte déprise. Dans le même temps les pratiques se sont intensifiées sur les parcelles les plus facilement exploitables (mécanisation, engraissement, culture). Ces deux effets induits de l'agriculture moderne entraînent une disparition progressive des paysages que recherche l'espèce.

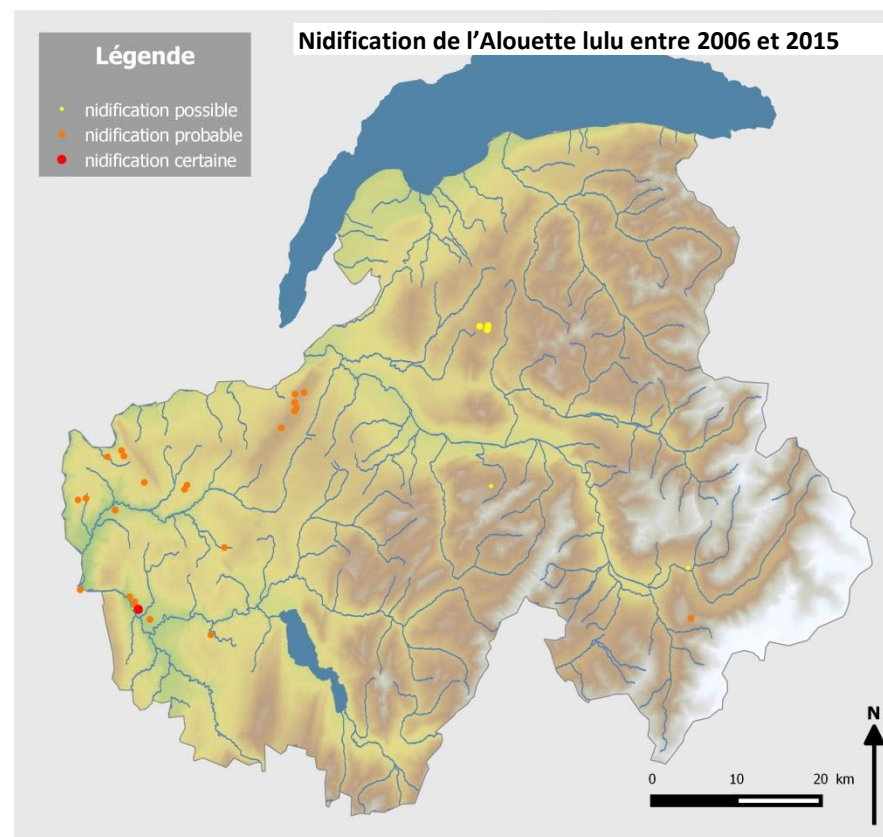
Actions à mettre en place

- 1 - Sensibiliser les agriculteurs à la présence et aux exigences des espèces PC74
- 2 - Sensibiliser les agriculteurs à la nécessité de maintenir des surfaces non productives (haies, buissons, bandes enherbées, friches...) au sein des territoires occupés par les espèces PC74

Coûts : voir actions « milieux agricoles »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Estimée à 5-15 couples en 2007, la population a fortement régressé et ne serait plus que de 0 à 2 couples. Les dernières données attestant de mâles cantonnés ou de couples datent des années 2008-2009 (la plupart des données de la carte ci-dessous). Depuis, seuls des chanteurs isolés sont contactés ponctuellement çà et là, surtout dans l'avant pays. L'espèce semble avoir disparu des alpages du massif du Salève.



Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*



PC₇₄ : 2

Statut 74 : CR

Statut Rhône-Alpes : VU

Statut France : LC

Directive « Oiseaux » : Annexe I

Population 74 : 1 à 5 couples

Habitat de reproduction

Le Bihoreau gris est un héron nocturne de taille moyenne nichant dans les ripisylves des cours d'eau de plaine. Ses habitats de prédilection sont les bras morts des rivières, étangs et marais boisés des plaines alluviales dans lesquels il recherche sa nourriture (poissons et amphibiens) le long des berges meubles.

Menaces

De la même façon que la plupart des espèces des zones humides, le Bihoreau gris souffre de la disparition et de la dégradation de ses sites de reproduction. Les problèmes rencontrés par l'espèce sur ses sites d'hivernage pourraient également être responsables du déclin de l'espèce en Europe.

En Haute-Savoie, les milieux favorables sont fortement fréquentés pour un nombre croissant d'activités et d'usagers.

Actions à mettre en place

1 - Contribuer à l'émergence et à la mise en place de projets de revitalisation/gestion de zones humides

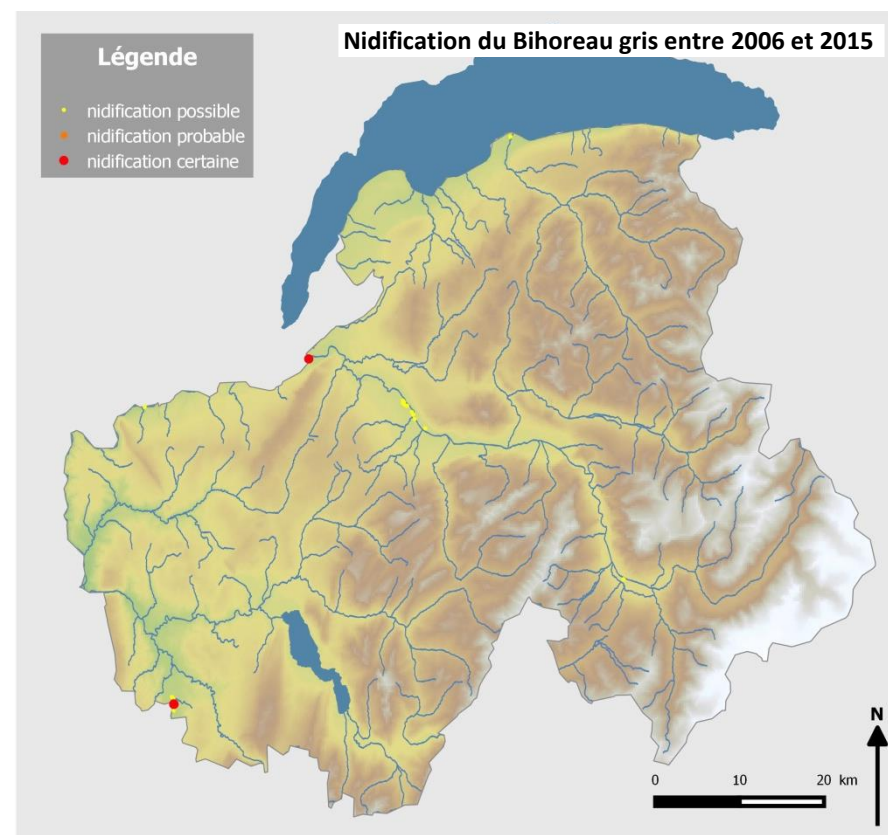
2 - S'impliquer dans les comités de gestion de site "zones humides" (Natura 2000, ENS)

Coûts : voir actions « zones humides »

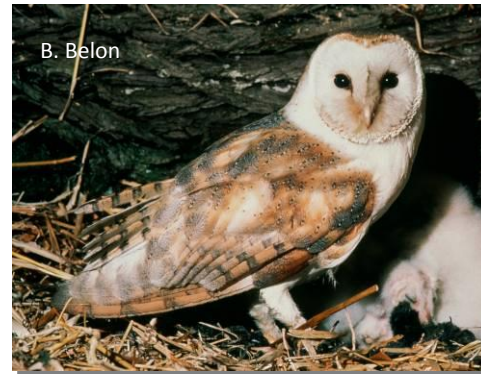
Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Le Bihoreau gris est très localisé sur le département. Les deux seuls sites sur lesquels des reproductions ont été avérées sont les étangs de Beaumont-Crosagny et les étangs des Iles d'Étrembières.

L'espèce est observée très régulièrement sur les étangs de la vallée de l'Arve (entre Bonneville et Contamines-sur-Arve). Le milieu est globalement favorable mais la discrétion de l'espèce, les faibles effectifs présents et l'importante surface de boisement n'ont jamais permis de mettre en évidence la nidification de l'espèce.



Effraie des clochers *Tyto alba*



PC₇₄ : 2

Statut 74 : **CR**

Statut Rhône-Alpes : **VU**

Statut France : **LC**

Directive « Oiseaux » : **Annexe II**

Population 74 : **30 à 50 couples**

Habitat de reproduction

L'Effraie des clochers occupe les paysages agricoles ouverts parsemés d'arbres, de vergers et de haies à proximité des villages, mais on la trouve aussi dans des milieux plus urbanisés, notamment en périphérie des grands centres urbains. Elle s'installe dans les niches et recoins abrités des bâtiments (églises, granges, maisons individuelles ou bâtiments collectifs...) accessibles depuis l'extérieur, ainsi que dans les nichoirs, de préférence placés à l'intérieur des murs.

Menaces

La forte diminution des sites de nidification par l'urbanisation, la rénovation des bâtiments anciens et l'installation de grillages sur les clochers d'églises constituent les menaces les plus importantes. Associé à cela, l'utilisation de pesticides et de rodenticides dans l'agriculture engendre une diminution de l'offre alimentaire et donc de la réussite de reproduction.

Actions à mettre en place

1 – Sensibiliser les agriculteurs à la présence et aux exigences des espèces PC74

Coûts : voir actions « milieux agricoles »

2 – Mettre en place un programme de sauvegarde de l'Effraie des clochers

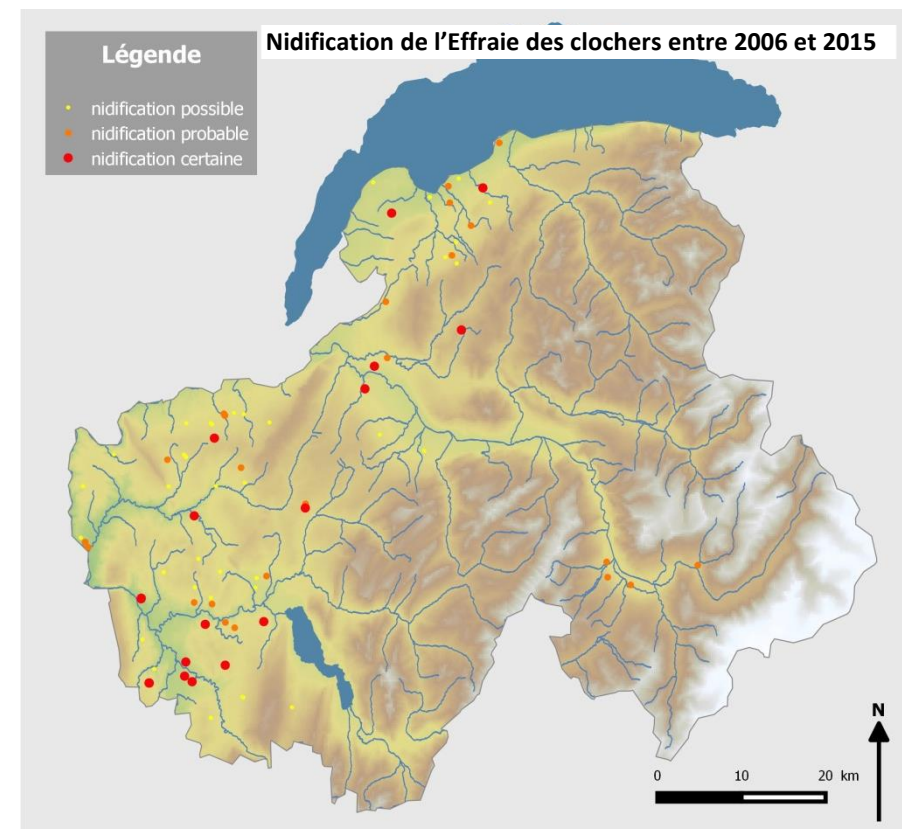
Coûts : 56 h (année N) puis 35h/an (de l'année N+1 à N+10)

3 - Initier et animer des programmes d'actions (suivi/conservation/sensibilisation) sur des territoires concentrant particulièrement les espèces PC74 (vallée de l'Arve, Albanais, Usse, Semine...)

Coûts : voir actions « milieux agricoles »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Les données disponibles permettent d'estimer la population dans une fourchette de 30 à 50 couples. Les effectifs nicheurs de l'Effraie semblent avoir diminué fortement durant ces dix dernières années. L'espèce se concentre dans les zones de basse altitude, les plus sujettes à l'urbanisation. Le programme de pose de nichoirs initié depuis peu par les bénévoles de la LPO Haute-Savoie dans l'Albanais sont encourageants.



Fuligule milouin



PC₇₄ : **2**

Statut 74 : **CR**

Statut Rhône-Alpes : **EN**

Statut France : **LC**

Directive « Oiseaux » : **Annexe II**

Population 74 : **1 à 2 couples**

Habitat de reproduction

Le milouin niche dans la végétation riveraine dense et haute au bord des lacs, des bras morts, des retenues et des étangs d'au moins un demi-hectare.

Le nid est placé très près de l'eau dans les massifs de roseaux *Phragmites australis* ou de grandes laïches *Carex sp.*

Menaces

L'espèce est considérée comme Vulnérable à l'échelle mondiale par l'UICN. L'altération et la perte d'habitat sont considérées comme les principales causes de déclin des effectifs reproducteurs en France.

Le dérangement occasionné par les activités humaines (chasse, pêche sportive, fréquentation touristique, développement des activités de loisir sur les plans d'eau...) sur les sites de nidification est aussi considéré comme un des facteurs contribuant au déclin de la l'espèce.

Enfin, localement au moins, certaines pathologies comme le botulisme ou le saturnisme pourraient avoir des conséquences en termes de mortalité et donc d'effectifs.

Actions à mettre en place

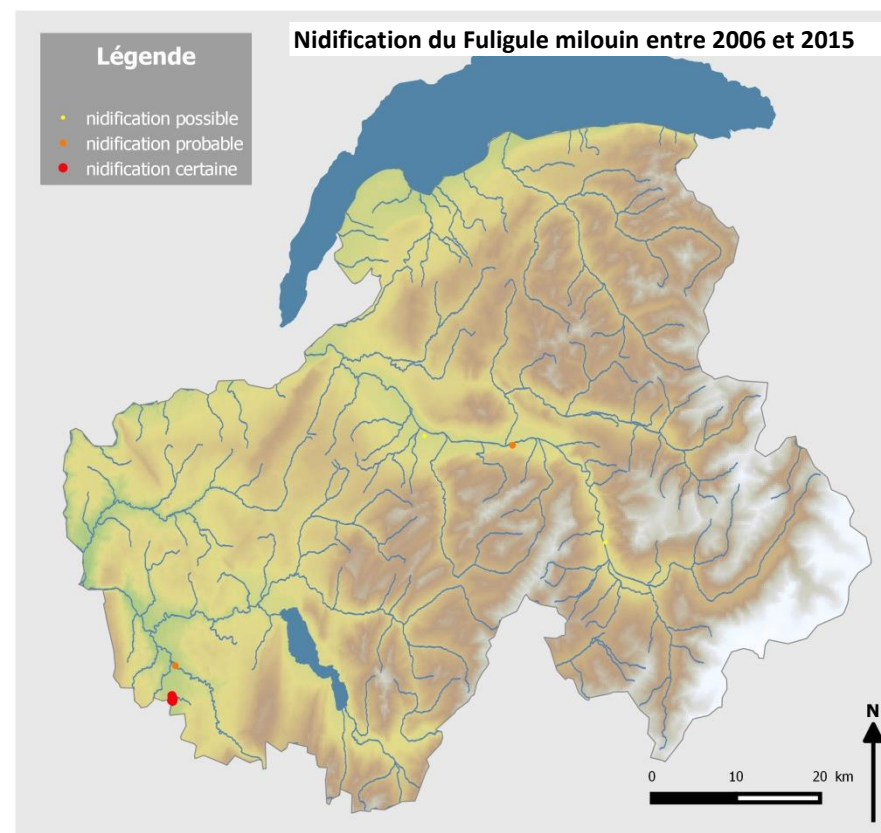
1- Travailler à la prise en compte de l'espèce avec les principaux gestionnaires de site concernés (SILA, SM3A, SYMASOL, AEMC, ASTERS)

2 - Suivre l'évolution des nicheurs menacés des roselières et sensibiliser les usagers de ces milieux à leur présence

Coûts : voir actions « zones humides »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Le Fuligule milouin est l'un des nicheurs les plus rares du département. 1 à 2 couples se reproduisent chaque année, depuis 2007 au moins, sur le site des étangs de Beaumont-Crosagny. Les autres données de nidification, à Rumilly et Vougy, concernent seulement des couples présents en période favorable. Malgré de nombreux étangs favorables et une pression d'observation soutenue, aucune preuve de nidification certaine n'a jamais été rapportée sur la vallée de l'Arve.



Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*



PC₇₄ : 2
Statut 74 : EN
Statut Rhône-Alpes : NA
Statut France : EN
Directive « Oiseaux » : Annexe I
Population 74 : 4 couples (2014)

Habitat de reproduction

Le Gypaète barbu est un charognard occupant les régions montagneuses accidentées et abruptes riches en ongulés sauvages et/ou à forte tradition pastorale. Du fait de son régime alimentaire, son territoire de recherche de nourriture est vaste et peut s'étendre sur 150 à 300 km². Il affectionne les versants ensoleillés et installe son nid entre 900 et 2500 m. dans les cavités abritées des grandes parois rocheuses.

Menaces

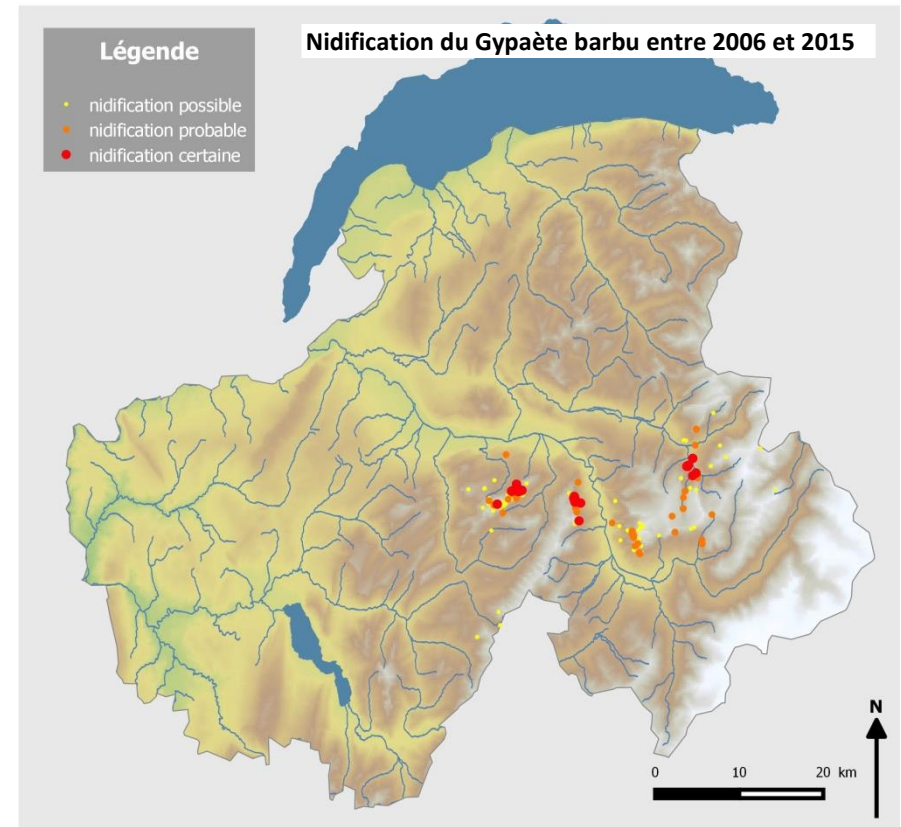
Dans les Alpes françaises, les causes de mortalité actuelles avérées sont les collisions contre les câbles aériens, le tir et le saturnisme. Les principaux dérangements menaçant la reproduction des couples sont provoqués par la pratique d'activités sportives près des nids (escalade, parachutisme depuis des falaises, vol en parapente...), par la fréquentation touristique, les survols d'hélicoptère et la photographie. Enfin, l'empoisonnement volontaire des carcasses en vue de la destruction des rapaces, due à la problématique des vautours estivants du nord des Alpes, représente une nouvelle menace dans les Alpes.

Actions à mettre en place

Le Plan National d'Action 2010-2020 piloté par la LPO France implique de nombreux acteurs. Dans les Alpes françaises le plan d'action est opéré par ASTERS CEN Haute-Savoie. Depuis janvier 2014, le programme LIFE GypHelp, animé par ASTERS, permet la mise en œuvre de certaines actions de ce PNA. L'ensemble de ces actions doit être poursuivi.

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

La Haute-Savoie compte aujourd'hui 3 couples nicheurs certains sur les massifs du Bargy, des Aravis et du Haut-Giffre ainsi que 1 couple en cours d'installation. Un 5^{ème} territoire est en cours de formation entre Savoie et Haute-Savoie. Depuis la première nidification réussie en 1997 sur le Bargy, le couple de ce massif a été l'un des plus prolifiques des Alpes. Les 2 autres couples (Aravis et Haut-Giffre) sont d'installation plus récente. Ces derniers sont aujourd'hui bien implantés et ont un succès de reproduction satisfaisant. Enfin, les nouveaux territoires occupés ou suspectés depuis 3 ans montrent la dynamique positive de l'espèce en Haute-Savoie.



Hirondelle de rivage *Riparia riparia*

PC₇₄ : 2

Statut 74 : EN

Statut Rhône-Alpes : EN

Statut France : LC

Directive « Oiseaux » : Annexe II

Population 74 : 100 à 200 couples



Habitat de reproduction

Dans les conditions naturelles, l'Hirondelle de rivage occupe les falaises vives résultant de l'action des eaux fluviales sur les terrains meubles (sables, limons). L'aménagement des cours d'eau ayant engendré une réduction significative de ce type d'habitat, l'espèce a trouvé une alternative artificielle dans les carrières de granulats de type gravière/sablière.

Menaces

L'aménagement des cours d'eau (rectification et stabilisation des berges) reste, aujourd'hui encore, une menace importante pour certaines populations. En Haute-Savoie, la problématique est la suivante :

- l'exploitation des carrières est indispensable car elle crée des habitats de reproduction,
- une fois qu'une colonie s'installe l'exploitation doit alors s'adapter à la présence de l'espèce (une veille est indispensable)

Actions à mettre en place

1 – Travailler avec les carriers l'intégration de la présence de l'espèce dans la programmation des travaux (veille + conseils)

Coûts : 5 jours /an

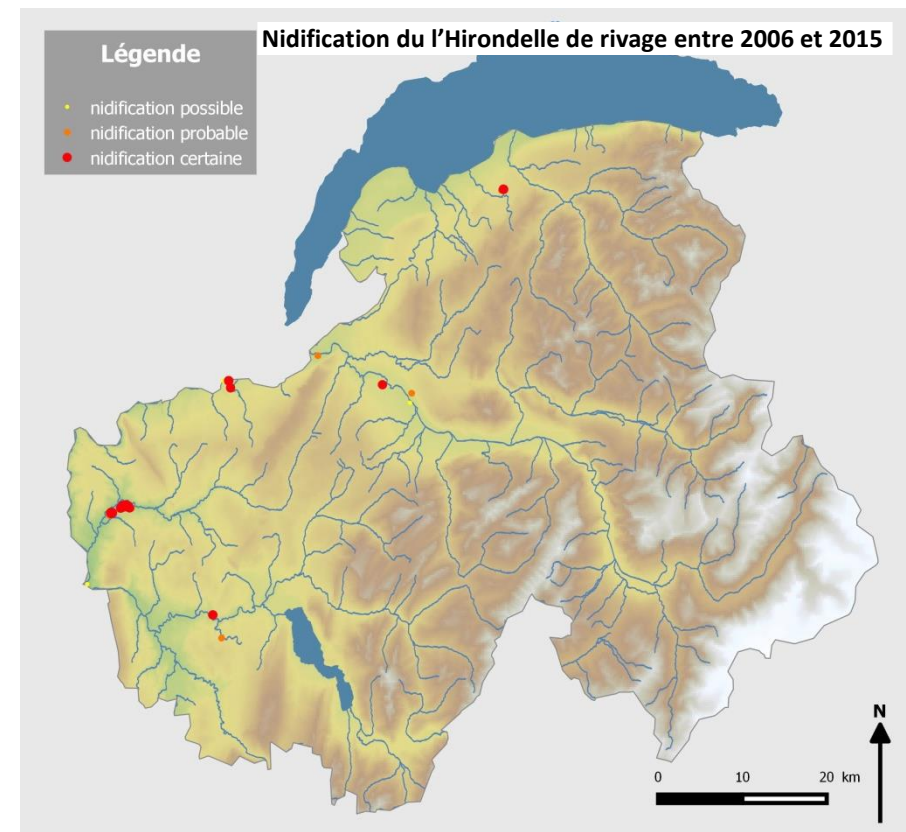
2 – Aménager des sites de reproduction durable avec l'aide des carriers et des collectivités concernées

Coûts : 2 jours /an

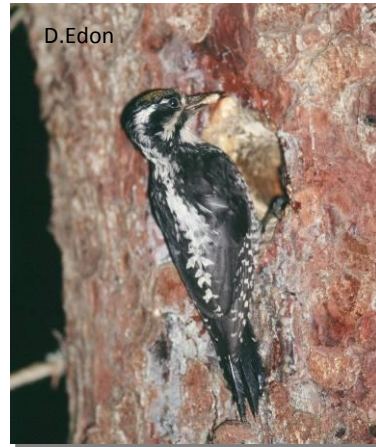
Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

L'Hirondelle de rivage est très localisée et ses effectifs sont estimés dans une fourchette de 100 à 200 couples.

L'évolution des colonies est très liée au stade d'exploitation des carrières. Le travail mené avec certains carriers est bénéfique à l'espèce. Néanmoins les effectifs ont nettement diminué durant ces 10 dernières années. Ceci est essentiellement dû au fait que les carrières occupées ont fini par être moins favorables du fait de la progression de l'exploitation, ou par ne plus l'être du tout lorsque l'exploitation arrive à terme.



Pic tridactyle *Picoides tridactylus*



PC₇₄ : 2

Statut 74 : EN

Statut Rhône-Alpes : CR

Statut France : DD

Directive « Oiseaux » : Annexe I

Population 74 : 10 à 20 couples

Habitat de reproduction

Le Pic tridactyle recherche les forêts de montagne riches en vieux épicéas *Picea abies*. Il occupe préférentiellement les pessières pures situées entre 1200 et 1800 m. d'altitude mais peut également se trouver à plus basse altitude dans des forêts mixtes clairsemées et profiter de la présence du hêtre *Fagus sylvatica*, du sapin blanc *Abies alba*, ou du mélèze *Larix decidua*.

Menaces

Le vieillissement actuel des forêts ainsi que les difficultés d'exploitation des forêts de montagne semblent clairement avoir profité à l'espèce. Cependant, la politique actuelle de production forestière et la mise en place de schémas de desserte visant une augmentation de la production de bois en montagne constituent une menace réelle. Seule une sylviculture proche de la nature et épargnant un minimum de bois mort et dépérissant sur pied permettra le maintien de l'espèce.

Actions à mettre en place

1 – Poursuivre le travail d'identification des forêts remarquables et diffuser cette connaissance auprès des collectivités et forestiers

Coûts : voir actions « milieux forestiers »

2 – Travailler spécifiquement avec les forestiers concernés à la présence et aux exigences des espèces PC₇₄ 1 et 2

Coûts : 2 jours /an

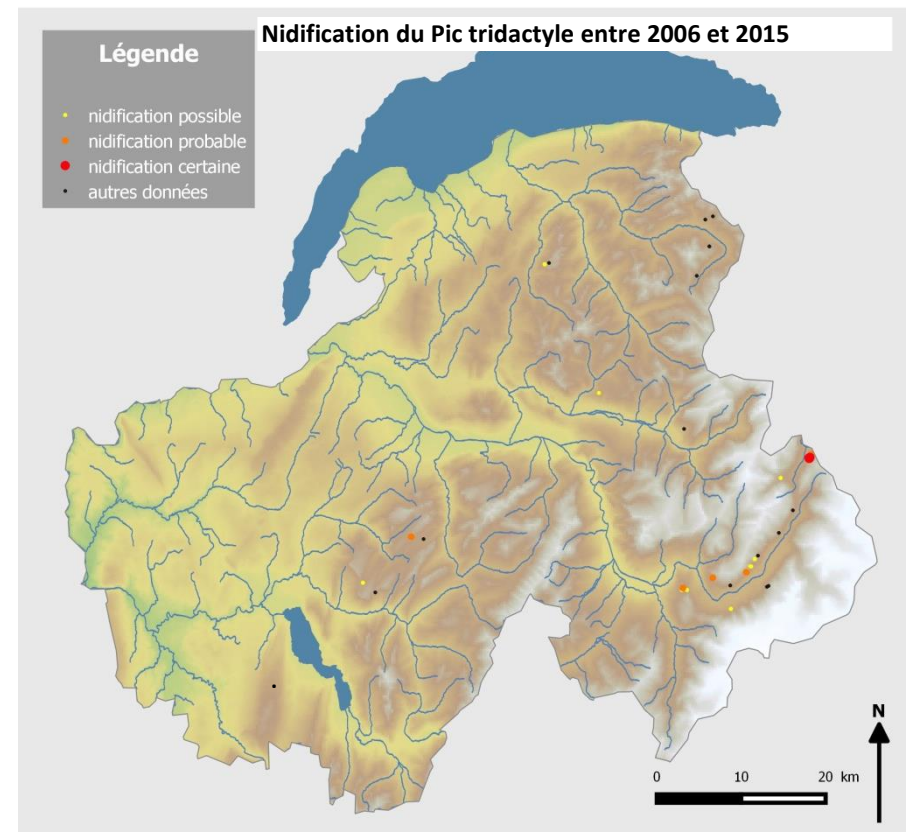
3 – Poursuivre et amplifier la recherche de l'espèce dans les forêts favorables

Coûts : 2 jours /an (de l'année N à N+10) (coordination des prospections bénévoles)

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Les observations de l'espèce se concentrent dans l'est du département. La haute vallée de l'Arve compte à elle seule une dizaine de secteurs occupés. L'important travail de recherche mis en place depuis 2013 par quelques observateurs locaux a permis une progression significative des connaissances.

L'augmentation du nombre de sites depuis quelques années est essentiellement imputable à l'amélioration des connaissances. Néanmoins, la progression de l'espèce observée en Suisse durant les 40 dernières années laisse supposer une réelle augmentation des effectifs.



Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*



V. Palomarès

PC₇₄ : 2

Statut 74 : **DD**

Statut Rhône-Alpes : **EN**

Statut France : **VU**

Directive « Oiseaux » : **Annexe II**

Population 74 : **500 à 1000 couples**

Habitat de reproduction

Le Pouillot siffleur est un nicheur des forêts de feuillus. On le trouve dans les hêtraies, chênaies à charmes, frênaies et châtaigneraies traitées en futaie et exemptes de sous-bois.

Menaces

Les causes du déclin observé dans de grandes parties de l'Europe de l'Ouest ne sont pas claires. L'espèce niche au sol et est particulièrement sensible à la prédation notamment par le geai *Garrulus glandarius*, le renard *Vulpes vulpes*, la fouine *Martes foina*, les micromammifères et la chouette hulotte *Strix aluco* (Grendelmeier A., 2011). Les changements de pratiques dans l'exploitation forestière ainsi que les dérangements dus à la multiplication des activités en forêt pourraient aussi contribuer au déclin.

Actions à mettre en place

1 – Mettre en place une étude visant à l'amélioration des connaissances (distribution, densité, influence des prédateurs)

Coûts : 10 jours /an (de l'année N à N+5)

2 – Poursuivre le travail d'identification des forêts remarquables et diffuser cette connaissance auprès des collectivités et forestiers

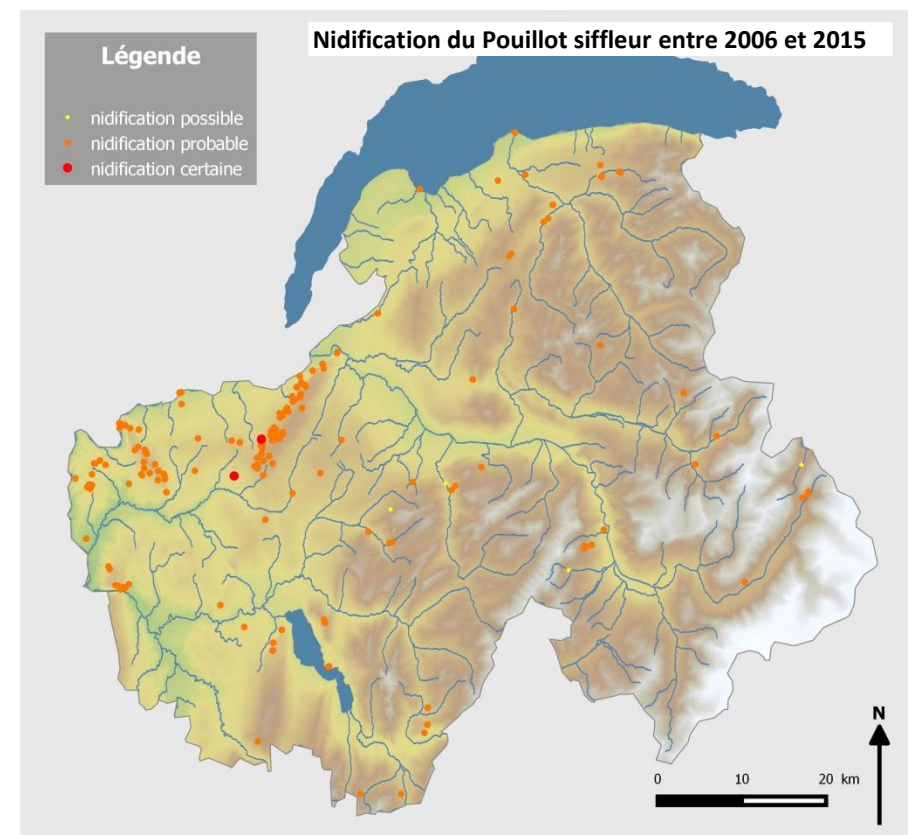
Coûts : voir actions « milieux forestiers »

3 - Travailler spécifiquement avec les forestiers concernés à la présence et aux exigences des espèces PC₇₄ 1 et 2

Coûts : voir actions « milieux forestiers »

Situation générale de l'espèce en Haute-Savoie

Le Pouillot siffleur est mal connu en Haute-Savoie, raison de son classement dans la catégorie DD (insuffisamment documentée). Les observations concentrées sur les massifs du Salève, du Vuache ainsi que sur la Semine sont essentiellement dues à une pression d'observation locale accrue. Ailleurs, les données de nidification sont éparpillées et, comme l'on pourrait s'y attendre, concentrées entre 500 et 1000 m.



D. Programme d'action par grands types de milieu

D.1. Paysages agricoles

Parmi les PC₇₄, 16 espèces sont inféodées aux milieux agricoles. À cela s'ajoute 6 espèces () dont la conservation implique, pour partie, des actions en milieux agricoles.

PC₇₄ 1 : Bruant proyer, Milan royal, Huppe fasciée

PC₇₄ 2 : (Effraie des clochers), Alouette lulu

PC₇₄ 3 : Caille des blés, Chevêche d'Athéna, Fauvette grisette, Hirondelle rustique, Pipit farlouse, Tarier des prés, Torcol fourmilier

PC₇₄ 4 : Bruant jaune, Moineau friquet, (Circaète Jean-le-Blanc)

PC₇₄ 5 : Alouette des champs, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, (Grive litorne, Rousserolle verderolle, Tétrasyre, Traquet motteux)

Durant les 30 dernières années, 5 espèces strictement inféodées aux milieux agricoles ont disparu du département : le Bruant ortolan, la Perdrix grise, la Pie-grièche grise, la Pie-grièche à tête rousse et le Vanneau huppé.

D'après le MNHN, les espèces spécialistes des milieux agricoles (24 espèces dont la Huppe fasciée, le Bruant proyer, la Caille des blés, l'Alouette lulu...) ont connu une régression globale à l'échelle nationale de 32 % entre 1989 et 2013.

Ces espèces occupent essentiellement les zones agricoles de plaine et de moyenne montagne.

Parmi celles-ci, l'Effraie des clochers, l'Hirondelle rustique et le Moineau friquet ont la particularité d'être également inféodés aux milieux bâtis. La conservation de leurs populations nécessitant avant tout des mesures orientées sur ces milieux, elles seront traitées dans la partie D.4.

Les enjeux globaux sur ces espèces peuvent être résumés en 2 points :

- La modification des pratiques agricoles due à la Politique Agricole Commune et le modèle économique qu'elle impose, ainsi qu'à l'urbanisation rapide des territoires de basse et moyenne altitude engendrent la déprise des parcelles les moins faciles à exploiter (zones humides, pelouses sèches, alpages) et l'intensification des pratiques (suppression des haies, des arbres fruitiers haute tige et des arbres isolés) sur les parcelles les plus rentables d'un point de vue agronomique.
- L'usage de nombreux produits phytosanitaires a un impact notable sur la diversité floristique et l'entomofaune et provoque une réduction drastique de l'offre alimentaire, pour les oiseaux nicheurs notamment.

Le paysage agricole de Haute-Savoie tend à ressembler de plus en plus au paysage agricole du plateau Suisse : de grandes surfaces de production relativement intensives dans lesquelles la vie sauvage, réduite au minimum, doit se contenter de « timbres-poste » déconnectés les uns des autres.

Les 4 axes de travail sont les suivants :

D.1.1. Agir à tout niveau pour une politique agricole prenant en compte l'homme et la biodiversité

Les Plans Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) pilotés par la Région Rhône-Alpes et portés au niveau local par des EPCI sont aujourd'hui en cours de lancement sur plusieurs territoires de la Haute-Savoie. Plusieurs des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont à même de bénéficier à plusieurs espèces menacées. L'implication de la LPO dans ces dispositifs doit être maintenue.

D.1.2. Soutenir, au niveau local, une agriculture à forte aménité environnementale

Les espèces inféodées aux milieux agricoles contribuent à la richesse du paysage. Cette richesse doit être transmise aux agriculteurs au travers d'actions de communication et de sensibilisation simple. Pour cela, les contacts avec les agriculteurs doivent être développés, notamment sur les territoires concentrant les espèces PC₇₄, mais aussi avec les agriculteurs volontaires, ceux avec qui des actions ont déjà été menées ou encore ceux qui en expriment la volonté.

D.1.3. Sensibiliser les futurs agriculteurs à la valeur ajoutée que représentent des paysages agricoles riches en biodiversité

Le partenariat avec les deux écoles d'agriculture de Haute-Savoie, l'ISETA de Poisy et le LPA de Contamines-sur-Arve, structures formant les futurs agriculteurs et techniciens des milieux naturels, doit se poursuivre et se développer.

D.1.4. Agir ponctuellement en faveur des espèces les plus menacées

Des actions ciblées doivent être mises en place afin de s'assurer du maintien de certaines espèces emblématiques sur les territoires qu'elles occupent. Pour d'autres espèces moins emblématiques, des programmes territoriaux sur les secteurs à fortes concentrations d'espèces menacées permettront d'initier des actions impliquant les différents acteurs locaux.

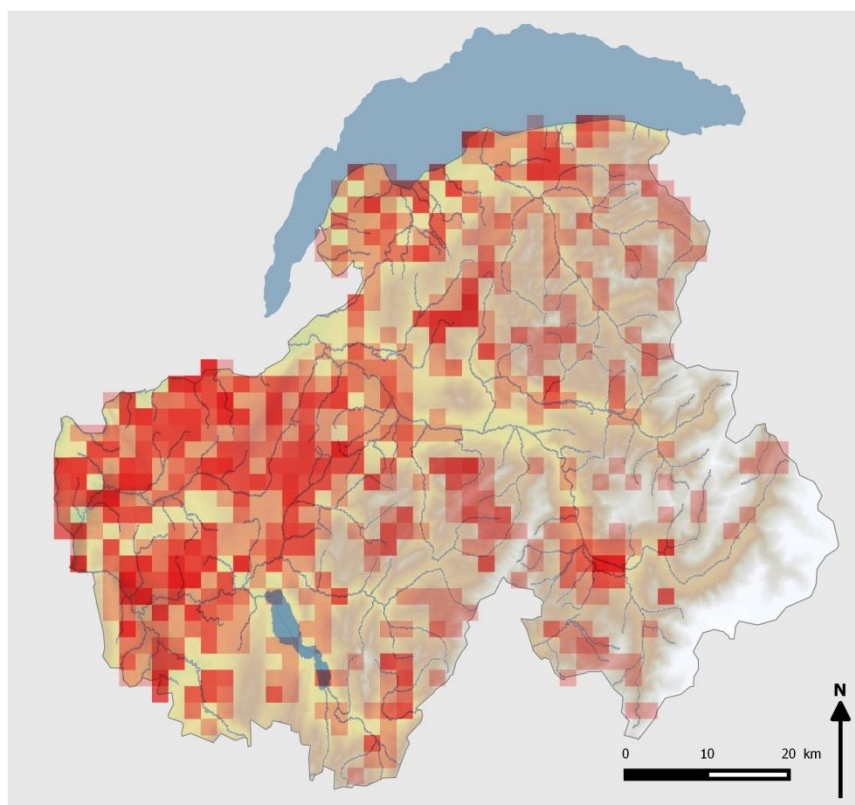


Figure 17 : Présence des espèces PC₇₄ des milieux agricoles par mailles 2x2km

Programme d'actions pour les oiseaux nicheurs prioritaires des paysages agricoles de Haute-Savoie

		Programmation annuelle (en heures salarié)									
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
1 - Agir à tout niveau pour une politique agricole prenant en compte l'homme et la biodiversité	S'impliquer dans les actions régionales et nationales du réseau LPO	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	S'impliquer dans les Comités de Pilotage des PAEC afin de contribuer à la mise en place de mesures favorables aux espèces PC ₇₄	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
2 - Soutenir, au niveau local, une agriculture à forte aménité environnementale	Sensibiliser les agriculteurs à la présence et aux exigences des espèces PC ₇₄	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
	Sensibiliser les agriculteurs à la nécessité de maintenir des surfaces non productives (haies, buissons, bandes enherbées, friches...) au sein des territoires occupés par les espèces PC ₇₄	21	21	21	21	21	28	28	28	28	28
	Maintenir les contacts et développer les initiatives avec les agriculteurs volontaires	21	28	28	28	35	35	35	42	42	42
	Travailler avec les partenaires du monde agricole (Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles, Conseil Départemental, Conseil Régional, Collectivités) à la mise en place de programmes territoriaux visant la préservation des paysages agricoles traditionnels et de la faune sauvage associée	14	14	14	21	21	21	28	28	28	35
3 - Sensibiliser les futurs agriculteurs et professionnels des espaces naturels à la valeur ajoutée que représentent des paysages agricoles riches en biodiversité	Développer le partenariat avec l'ISETA (Lycée Agricole de Poisy-Chavanod) afin d'intégrer les enjeux locaux de biodiversité aux programmes éducatifs	14	14	21	21	21	21	21	21	21	21
	Mettre en place un partenariat avec le LPA de Contamines-sur-Arve afin d'intégrer les enjeux locaux de biodiversité aux programmes éducatifs	7	7	14	14	14	14	21	21	21	21
4 - Agir en faveur des espèces les plus menacées et sur les territoires les plus riches	Poursuivre et amplifier le programme de sauvegarde de la Chevêche d'Athéna	14	14	21	21	21	28	28	28	35	35
	Mettre en place un programme de sauvegarde de la Huppe fasciée	35	21	21	21	21	35	21	21	21	21
	Maintenir la dynamique du Milan royal sur les secteurs « Bornes-Filières » et « Plateau de Gavot » par la sensibilisation des agriculteurs, le suivi annuel de la réussite de reproduction et l'animation locale auprès des collectivités et écoles.	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56
	Initier et animer des programmes d'actions (suivi/conservation/sensibilisation) sur des territoires concentrant particulièrement les espèces PC ₇₄ (plaine de Passy, Albanais, Usses, Vallée verte, Semine...)	35	35	35	42	42	42	49	49	49	56
Total heures/an		259	252	273	287	294	322	329	336	343	357
Total jours/an		37	36	39	41	42	46	47	48	49	51

D.2. Milieux forestiers

Parmi les PC₇₄, 13 espèces sont strictement forestières durant la reproduction. À cela s'ajoutent 2 espèces () dont les exigences vont au-delà de l'habitat forestier.

PC₇₄ 2 : Pic tridactyle, Pouillot siffleur

PC₇₄ 3 : Chevêchette d'Europe, Gobemouche noir

PC₇₄ 4 : Circaète Jean-le-Blanc, Gélinotte des bois, Gobemouche gris, Pic mar

PC₇₄ 5 : Bouvreuil pivoine, Chouette de Tengmalm, Grive litorne, Pigeon colombin, Tourterelle des bois, (Pouillot fitis, Tétraz lyre)

D'après le MNHN, les espèces spécialistes des milieux forestiers (24 espèces dont le Pouillot siffleur, le Pic mar, le Bouvreuil pivoine...) ont connu une régression globale à l'échelle nationale de 8 % entre 1989 et 2013.

Le mode d'exploitation sylvicole constitue le plus souvent la menace la plus importante pour ces espèces. En effet, des dates d'exploitation inadéquates et un mode d'exploitation trop intensif ne laissant pas vieillir les arbres et supprimant tous les arbres morts et/ou dépérissant, sont très défavorables aux espèces concernées, que ce soit dans les forêts de montagne ou de plaine.

La fréquentation grandissante des forêts par des utilisateurs en tous genres (promeneurs de chien, chasseurs, cueilleurs, quads, motos vertes, etc.) peut également avoir des conséquences néfastes et notamment en hiver. En effet, le développement de la randonnée en raquette et du ski de randonnée en sont des exemples particulièrement parlants.

Les 4 axes de travail sont les suivants :

D.2.1. Agir à tout niveau pour une politique forestière prenant en compte la biodiversité

À toutes échelles, les programmes cadrant les usages et l'aménagement des massifs forestiers doivent prendre en compte la biodiversité ainsi que les exigences des espèces menacées. La LPO doit donc agir au sein des organes décisionnels afin de faire mettre en place les mesures nécessaires à la conservation des espèces prioritaires.

D.2.2. Soutenir, au niveau local, une gestion forestière intégrant la biodiversité

De façon plus ciblée à l'échelle du département, la LPO doit agir auprès des forestiers (ONF, CRPF) mais aussi auprès des propriétaires afin d'intégrer la richesse biologique des forêts aux modes d'exploitation.

D.2.3. Agir ponctuellement en faveur des espèces les plus menacées

Les espèces en PC₇₄ 2 sont indicatrices de forêt richement structurées. Elles restent méconnues sur notre département et méritent une attention particulière.

D.2.4. Améliorer les connaissances sur les espèces "insuffisamment documentées"

Certaines espèces particulièrement discrètes sont globalement mal connues. Afin de pouvoir mieux évaluer leur statut de conservation d'ici une dizaine d'années, il est indispensable de mettre en place des programmes d'étude adaptés.

Programme d'actions pour les oiseaux nicheurs prioritaires des milieux forestiers de Haute-Savoie

		Programmation annuelle (en heures salarié)									
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
1 - Agir à tout niveau pour une politique forestière prenant en compte la biodiversité	S'impliquer dans les actions régionales et nationales du réseau LPO	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	S'impliquer dans les Comités de Pilotage des Chartes forestières et Schéma de desserte	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
2 - Soutenir, au niveau local, une gestion forestière intégrant la biodiversité	Poursuivre le travail d'identification des forêts remarquables et diffuser cette connaissance auprès des collectivités et forestiers	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
	Sensibiliser les propriétaires forestiers (collectivités et privés) à la présence des espèces PC ₇₄ sur leurs parcelles	21	21	21	28	28	28	28	35	35	35
	Travailler avec l'ONF et le CRPF à la prise en compte des espèces PC ₇₄ dans les PSG	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
3 - Agir ponctuellement en faveur des espèces les plus menacées	Poursuivre et amplifier la recherche du Pic tridactyle dans les forêts favorables	7	14	14	14	21	21	21	21	28	28
	Mettre en place une étude visant à l'amélioration des connaissances et à la conservation du Pouillot siffleur	28	14	28	14	28	14	28	14	28	35
4 - Améliorer les connaissances sur les espèces "insuffisamment documentées"	Mettre en place un programme d'acquisition de connaissance sur les chouettes de montagne (notamment Chouette de Tengmalm) et la Gélinotte des bois	14	28	14	28	14	28	14	28	14	35
Total heures/an		133	140	140	147	154	154	154	161	168	196
Total jours/an		19	20	20	21	22	22	22	23	24	28

Oiseaux nicheurs menacés et à surveiller en Haute-Savoie

Mise à jour des statuts de conservation et priorité d'action, d'étude et de suivi

D.1. Zones humides

18 espèces prioritaires sont des spécialistes des zones humides. A cela s'ajoute 2 espèces dont les exigences vont au-delà des seuls habitats de zones humides.

PC₇₄ 1 : Goéland cendré, Rousserole turdoïde, Blongios nain

PC₇₄ 2 : Fuligule milouin, Bihoreau gris, (Hirondelle de rivage)

PC₇₄ 3 : Bruant des roseaux, Chevalier guignette, Fuligule morillon, Râle d'eau

PC₇₄ 4 : Nette rousse, Martin pêcheur d'Europe

PC₇₄ 5 : Bouscarle de Cetti, Goéland leucophée, Grèbe castagneux, Harle bièvre, Mouette rieuse, Petit gravelot, (Pouillot fitis), Rousserolle verderolle

Parmi ces espèces, il existe une grande diversité de situations.

Certaines espèces sont présentes en faible à très faible effectif et la dynamique de leurs populations semble plus dépendre des conditions d'hivernage, de la survie en migration où d'autres facteurs difficilement maîtrisables, que de la disponibilité en habitat de nidification en Haute-Savoie. C'est par exemple le cas des nicheurs des roselières : Rousserole turdoïde, Blongios nain, Fuligule milouin.

D'autres espèces présentent des effectifs plus importants mais la superficie d'habitats favorables en Haute-Savoie constitue un facteur limitant : Bruant des roseaux, Chevalier guignette, Râle d'eau.

D'autres encore sont présentes en faible effectif en Haute-Savoie mais sont abondantes à d'autres échelles en en progression comme la Bouscarle de Cetti, le Goéland leucophée ou le Harle bièvre.

Bien que les zones humides soient aujourd'hui les milieux naturels les mieux considérés (protection légale, prise en compte dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme) il convient de poursuivre un travail de fond notamment pour ne pas considérer seulement leur aspect socio-économique (rôle de protection contre les crues et de filtrage des eaux) mais aussi leur rôle essentiel d'habitat pour de nombreuses espèces menacées.

Les 2 axes de travail sont les suivants :

D.1.1. Agir en faveur des espèces les plus menacées

Les espèces les plus menacées du département sont concentrées sur un nombre de sites limité. Un travail localisé avec les partenaires compétents (SM3A, ASTERS, SIGEA, SILA, SYMASOL) doit permettre d'assurer une gestion adaptée des sites majeurs de reproduction de ces espèces.

D.1.2. Agir globalement en faveur des oiseaux nicheurs des zones humides

L'abandon de leur usage par l'agriculture, la dynamique naturelle d'évolution ainsi que les politiques d'aménagements des lacs et cours d'eau a engendré une nette diminution de la fonctionnalité des habitats pour les oiseaux inféodés aux zones humides. Tout projet de gestion ou de revitalisation de zone humide doit donc permettre, à terme, de recréer des habitats favorables, et donc de conforter voir d'augmenter les populations du cortège d'espèces spécialistes.

Programme d'actions pour les oiseaux nicheurs prioritaires des zones humides de Haute-Savoie

		Programmation annuelle (en heures salarié)									
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
1 - Agir en faveur des espèces les plus menacées	S'impliquer dans les comités de gestion de site "zones humides" (Natura 2000, ENS)	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
	Travailler avec ASTERS afin de limiter l'impact du Goéland leucophée sur la colonie de Goélands cendrés (et des laridés en général) de la RNN Delta de la Dranse.	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
	Suivre l'évolution des nicheurs menacés des roselières et sensibiliser les usagers de ces milieux à leur présence (coordination et valorisation du travail des bénévoles)	14	14	14	14	14	21	21	21	21	21
2 - Agir globalement en faveur des oiseaux nicheurs des zones humides	Travailler avec les collectivités compétentes à la prise en compte des espèces PC74 dans tout projet d'aménagement (SM3A, SYMASOL, SMECRU, SILA...)	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
	Contribuer à l'émergence et à la mise en place de projets de revitalisation/gestion de zones humides	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Total heures/an		77	77	77	77	77	84	84	84	84	84
Total jours/an		11	11	11	11	11	12	12	12	12	12

Oiseaux nicheurs menacés et à surveiller en Haute-Savoie

Mise à jour des statuts de conservation et priorité d'action, d'étude et de suivi

D.1. Milieux anthropisés

Parmi les PC₇₄, 5 espèces sont inféodées aux milieux anthropisés. A cela s'ajoute 2 espèces dont les exigences vont au-delà des seuls milieux bâtis et carrières.

PC₇₄ 2 : Effraie des clochers, Hirondelle de rivage

PC₇₄ 3 : Hirondelle rustique, Guêpier d'Europe

PC₇₄ 4 : Moineau friquet

PC₇₄ 5 : (Choucas des tours, Hirondelle de fenêtre)

Il n'existe pas d'oiseau strictement lié aux milieux anthropisés. Les espèces s'installant dans les infrastructures créées par l'Homme s'y sont adaptées au cours du temps mais restent pour la plupart inféodées aux milieux ouverts.

L'Hirondelle de rivage et le Guêpier d'Europe ont trouvé dans les carrières de granulats un habitat de substitution aux parois sableuses des berges des rivières.

Le Choucas des tours et l'Hirondelle de fenêtre nichent, notamment, sur des parois rocheuses et trouvent aujourd'hui des conditions favorables sur certains bâtiments.

Enfin, l'évolution de l'habitat bâti en Haute-Savoie durant les 20 dernières années a un impact notable sur certaines espèces. La rénovation des bâtiments anciens (granges, dépendances de fermes...) pour en faire des logements, ainsi que la fermeture de nombreuses églises (grillages dans les clochers) a engendré une diminution notable des habitats de nidification pour une espèce comme l'Effraie des clochers et l'Hirondelle rustique. En parallèle, les bâtiments d'élevage modernes (stabulations à grands volumes) ne sont pas aussi favorables aux hirondelles ou au Moineau friquet que l'étaient les petites étables.

Les axes de travail sont les suivants :

D.1.1. Agir en faveur des espèces menacées des milieux bâtis

L'Effraie des clochers fait partie des espèces menacées pour lesquelles les actions de conservation spécifiques peuvent être relativement simples et efficaces. A l'instar de la Chevêche d'Athéna, la pose de nichoir dans les habitats favorables peut être rapidement couronnée de succès.

Pour les espèces grégaires comme le Choucas des tours, l'Hirondelle rustique ou le Moineau friquet, des mesures ciblées peuvent permettre d'assurer le maintien de colonies et ainsi de maintenir à moyen terme au moins, des populations sources.

D.1.2. Agir en faveur des espèces menacées ayant trouvé refuge dans les carrières

L'Hirondelle de rivage et le Guêpier d'Europe occupent uniquement des habitats créés et entretenus par l'exploitation des granulats, souvent à proximité des rivières mais pas seulement. Le contact avec les entreprises et collectivités concernées est donc essentiel à la préservation de ces espèces.

Programme d'actions pour les oiseaux nicheurs prioritaires des milieux anthropisés de Haute-Savoie

		Programmation annuelle (en heures salarié)									
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
1 - Agir en faveur des espèces menacées des milieux bâtis	Mettre en place un programme de sauvegarde de l'Effraie des clochers	56	35	35	35	35	56	35	35	35	35
	Mettre en place des actions de préservation des colonies de reproduction de l'Hirondelle rustique, du Moineau friquet et du Choucas des tours	21	28	21	21	21	28	21	21	21	28
	Travailler à la prise en compte de la biodiversité du bâti avec les professionnels du bâtiment	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
2 - Agir en faveur des espèces menacées ayant trouvé refuge dans les carrières	Travailler avec les carriers concernés à la prise en compte de l'Hirondelle de rivage (et du Guêpier d'Europe)	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
Total heures/an		119	105	98	98	98	126	98	98	98	105
Total jours/an		17	15	14	14	14	18	14	14	14	15

D.2. Habitats rupestres et rocheux de montagne

5 espèces sont strictement rupestres durant la reproduction. A cela s'ajoutent 5 espèces inféodées à des milieux plus ou moins rocheux de montagne.

PC₇₄ 2 : Aigle royal, Gypaète barbu

PC₇₄ 3 : Crave à bec rouge

PC₇₄ 4 : Grand-duc d'Europe

PC₇₄ 5 : Faucon pèlerin, Hirondelle de fenêtre, Lagopède alpin, Monticole de roche, Perdrix bartavelle, Traquet motteux

Le développement des activités « aériennes » (escalade, via ferrata, parapente...) a engendré depuis quelques années une augmentation importante des dérangements directs par la mise en place de nouveaux aménagements (ouverture de nouvelles voies), ou indirects par les passages répétés à proximité des aires de nidification.

A cela s'ajoute la problématique du risque de percussions sur les câbles aériens (ligne THT, HT, câbles de remontées mécaniques...).

Les 4 axes de travail sont les suivants :

D.2.1. Assurer le maintien des nicheurs rupestres menacés

Les principales menaces directes sont liées aux dérangements induits par l'augmentation de la fréquentation et les risques de percussions avec les câbles aériens.

Certains territoires des espèces en Annexe 1 de la directive oiseaux (Gypaète barbu, Aigle royal, Crave à bec rouge, Grand-duc d'Europe et Faucon pèlerin) sont inclus dans des ZPS. Dans ce contexte, une participation aux Comités de pilotage Natura 2000 est importante afin de contribuer à la mise en place de mesures adaptées au maintien des espèces cibles.

Il existe malgré tout un nombre important de territoires de ces espèces situés en dehors des sites gérés et/ou protégés. Il est donc important de maintenir une veille sur l'ensemble des sites mais aussi de mettre en place des actions de sensibilisation envers les pratiquants de sport de plein air.

Pour ce qui est de l'identification et de la neutralisation des risques de percussion/électrocution avec les câbles aériens, les actions en cours au travers du LIFE GypHelp (2014-2018) sont ciblées autour des aires des grands rapaces essentiellement dans les zones de montagne.

D.2.2. Assurer le maintien des couples nicheurs actuels de Gypaète barbu et l'installation de nouveaux couples

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du PNA Gypaète piloté par ASTERS. La LPO Haute-Savoie est dans ce cadre un partenaire de la connaissance et du suivi de l'espèce.

D.2.3. Assurer une veille sur les nicheurs rupestres menacés

Les nicheurs rupestres doivent continuer à faire l'objet d'un suivi minimum dont la méthodologie doit être définie en fonction des moyens bénévoles. La coordination de ce travail ainsi que sa valorisation par un salarié est indispensable.

D.2.4. Améliorer les connaissances sur les espèces "insuffisamment documentées"

Le Lagopède alpin est considéré comme Vulnérable à l'échelle européenne et départementale. La diminution de l'aire de répartition est attestée par les données de l'OGM et la seule étude sur le long terme menée par l'ONCFS et le GRIFEM montre que la réussite annuelle de la reproduction ne devrait permettre que de faibles et rares prélèvements par la chasse. L'espèce a également besoin d'être protégée concrètement sur le terrain par des actions de mise en défend de ses sites de nidification et d'hivernage.

La Perdrix bartavelle est quant à elle une espèce mal connue en Haute-Savoie. La mise en place d'une étude et d'un suivi sur plusieurs années est indispensable si l'on souhaite pouvoir à terme évaluer son statut de conservation.

Programme d'actions pour les oiseaux nicheurs prioritaires des habitats rupestres et rocheux de montagne de Haute-Savoie

		Programmation annuelle (en heures salarié)									
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
1 - Assurer le maintien des nicheurs rupestres menacés	Sensibiliser les professionnels et encadrants des activités et sports de plein air à l'impact potentiel de leurs pratiques (hors site Natura 2000)	35	35	35	42	42	42	49	49	49	49
	Poursuivre la neutralisation des lignes électriques dangereuses (notamment au travers du Life Gyp help jusqu'en 2018)	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
	Participer aux Copil des ZPS (Natura 2000) afin de contribuer à la mise en place de mesures adaptées	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
2 - Assurer le maintien des couples nicheurs actuels de Gypaète barbu et l'installation de nouveaux couples	S'impliquer dans les actions du PNA Gypaète (LPO France / ASTERS) notamment au travers du suivi et de la sensibilisation	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
3 - Assurer une veille sur les nicheurs rupestres menacés	Maintenir un suivi des nicheurs rupestres menacés : Aigle royal, Crave à bec rouge, Grand duc d'Europe (coordination et valorisation du travail des bénévoles)	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
4 - Agir pour la connaissance et la protection des galliformes alpins	Améliorer les connaissances sur la distribution et l'évolution des populations du Lagopède alpin et agir concrètement pour sa protection	56	35	35	35	35	56	35	35	35	35
	Mettre en place un programme d'acquisition de connaissance et de suivi de la Perdrix bartavelle	35	28	28	28	28	35	28	28	28	28
Total heures/an		238	210	210	217	217	245	224	224	224	224
Total jours/an		34	30	30	31	31	35	32	32	32	32

Oiseaux nicheurs menacés et à surveiller en Haute-Savoie

Mise à jour des statuts de conservation et priorité d'action, d'étude et de suivi

Conclusion

Le travail d'évaluation et de priorisation présenté dans ce document et les actions qui en découlent visent à cadrer la conservation des oiseaux nicheurs menacés et à surveiller de Haute-Savoie.

La notion de priorité de conservation permet une mise en perspective des statuts de conservation définis à l'échelle de la Haute-Savoie, avec ceux des Listes Rouges Rhône-Alpes et France. Cette méthode a l'avantage d'élargir le regard porté sur la vulnérabilité d'une espèce donnée : une espèce menacée sur le département peut ne pas l'être à plus vaste échelle, dans ce cas elle est, de fait, moins prioritaire qu'une espèce considérée comme menacée à plusieurs échelles géographiques.

Parmi les 148 espèces nichant sur le département de la Haute-Savoie, 65 apparaissent prioritaires et sont réparties en 5 catégories de priorité :

- les espèces en PC₇₄₁ et PC₇₄₂ sont celles pour lesquelles des mesures ciblées doivent être envisagées,
- les espèces en PC₇₄₃ doivent faire l'objet d'une attention renforcée et pour certaines d'actions ciblées,
- les espèces en PC₇₄₄ et PC₇₄₅ sont à prendre en compte dans tout projet d'aménagement ou de valorisation de l'espace.

Afin d'organiser les multiples actions nécessaires à leur sauvegarde, les mesures à mettre en place ont été catégorisées selon 5 grands types de milieux : paysages agricoles, milieux forestiers, zones humides, milieux anthropisés et habitats rupestres et rocheux de montagne.

Au-delà du simple outil de travail et d'orientation pour l'association, ce document mis à disposition de l'ensemble des partenaires institutionnels et privés a pour objectif d'améliorer la prise en considération des oiseaux nicheurs prioritaires à l'échelle du département.

Bibliographie

Base de données Visionature de la LPO Haute-Savoie

LPO Haute-Savoie (2009). Définition des Objectifs et Priorités de conservation d'étude et de suivi de l'avifaune nicheuse de Haute-Savoie

DE THIERSANT M.P. & DELIRY C. (coord.) 2008a - Liste Rouge des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes. - CORA Faune Sauvage, Région Rhône-Alpes : 209 pp.

COLLECTIF, 2003. Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. Centre Ornithologique Rhône-Alpes éditions, Lyon 336 p.

GRENDMEIER, A. (2011). The enigmatic decline of the Wood Warbler *Phylloscopus sibilatrix*: nest predation and habitat characteristics. Vogelwarte.ch

MAUMARY L., L.VALLOTTON & P.KNAUS (2007). Les Oiseaux de Suisse. Station ornithologique Suisse, Sempach et Nos Oiseaux, Montmollin

OGM, ONCFS (2011) Évolution de la répartition communale du petit gibier de montagne en France, Décennie 2000-2009, Faune Sauvage N°290

UICN France (2011). Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

ANNEXE 1 : Codes de nidification des oiseaux nicheurs utilisés sur le site Visionature de Haute-Savoie

Nidification possible.	
2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification.
3	Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade.
Nidification probable.	
4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
6	Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
7	Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos.
8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
9	Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou oeuf présent dans l'oviducte. Observation sur un oiseau en main.
10	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics).
Nidification certaine.	
11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'oeufs de la présente saison.
13	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances.
14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
15	Adulte transportant un sac fécal.
16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.
17	Coquilles d'oeufs éclos.
18	Nid vu avec un adulte couvant.
19	Nid contenant des oeufs ou des jeunes (vus ou entendus).

ANNEXE 2 : CRITERES RETENUS POUR LES CATEGORIES EN DANGER CRITIQUE DE DISPARITION, EN DANGER ET VULNERABLE

EN DANGER CRITIQUE DE DISPARITION (CR)

Un taxon est dit En danger critique de disparition lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères suivants (A à E) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage:

A. REDUCTION DE LA TAILLE DE LA POPULATION PRENANT L'UNE OU L'AUTRE DES FORMES SUIVANTES :

1. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 90% constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants (à préciser):

- a) l'observation directe
- b) un indice d'abondance adapté au taxon
- c) la réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat
- d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels
- e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites

2. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 80% constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

3. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 80% prévue ou supposée dans les 10 années ou trois générations prochaines, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des éléments b) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

4. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 80% constatée, estimée, déduite ou supposée, pendant n'importe quelle période de 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans dans l'avenir), la période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

B. REPARTITION GEOGRAPHIQUE, QU'IL S'AGISSE DE B1 (ZONE D'OCCURRENCE) OU B2 (ZONE D'OCCUPATION) OU DES DEUX :

1. Zone d'occurrence estimée inférieure à 10 km² et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

- a) Population gravement fragmentée ou présente dans une seule localité.
- b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants:
 - 1- zone d'occurrence
 - 2- zone d'occupation
 - 3- superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat
 - 4- nombre de localités ou de sous-populations
 - 5- nombre d'individus matures

c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants:

- 1- zone d'occurrence
- 2- zone d'occupation
- 3- nombre de localités ou de sous-populations
- 4- nombre d'individus matures

2. Zone d'occupation estimée à moins de 1 km², et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

a) Population gravement fragmentée ou présente dans une seule localité.

b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants:

- 1- zone d'occurrence
- 2- zone d'occupation
- 3- superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat
- 4- nombre de localités ou de sous-populations
- 5- nombre d'individus matures

c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants:

- 1- zone d'occurrence
- 2- zone d'occupation
- 3- nombre de localités ou de sous-populations
- 4- nombre d'individus matures

C. POPULATION ESTIMÉE A MOINS DE 25 INDIVIDUS MATURES ET PRESENTANT L'UN OU L'AUTRE DES PHENOMENES SUIVANTS :

1. Un déclin continu estimé à 25% au moins en trois ans ou une génération, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans dans l'avenir),

OU

2. Un déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures ET l'une au moins des caractéristiques (a,b) :

a) Structure de la population se présentant sous l'une des formes suivantes :

1- aucune sous-population estimée à plus de 5 individus matures,

OU

2- 90% au moins des individus matures sont réunis en une seule sous-population.

b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.

D. POPULATION ESTIMÉE A MOINS DE 5 INDIVIDUS MATURES

E. ANALYSE QUANTITATIVE MONTRANT QUE LA PROBABILITE D'EXTINCTION A L'ETAT SAUVAGE S'ELEVE A 50% AU MOINS EN L'ESPACE DE 10 ANS OU 3 GENERATIONS, SELON LA PERIODE LA PLUS LONGUE (MAXIMUM DE 100 ANS).

EN DANGER (EN)

Un taxon est dit En danger lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères suivants (A à E) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage :

A. REDUCTION DE LA TAILLE DE LA POPULATION PRENANT L'UNE OU L'AUTRE DES FORMES SUIVANTES:

1. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 70% constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants (à préciser) :

a) l'observation directe

b) un indice d'abondance adapté au taxon

c) la réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat

d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels

e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites.

2. Réduction des effectifs de 50% constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

3. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 50% prévue ou supposée dans les 10 années ou trois générations prochaines, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des éléments b) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

4. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 50% constatée, estimée, déduite ou supposée, pendant n'importe quelle période de 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans dans l'avenir), la période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

B. REPARTITION GEOGRAPHIQUE, QU'IL S'AGISSE DE B1(ZONE D'OCCURRENCE) OU B2 (ZONE D'OCCUPATION) OU DES DEUX :

1. Zone d'occurrence estimée inférieure à 50 km² et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

a) Population gravement fragmentée ou présente dans cinq localités au plus.

b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants:

- 1- zone d'occurrence
- 2- zone d'occupation
- 3- superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat
- 4- nombre de localités ou de sous-populations
- 5- nombre d'individus matures

c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants:

- 1- zone d'occurrence
- 2- zone d'occupation
- 3- nombre de localités ou de sous-populations
- 4- nombre d'individus matures

2. Zone d'occupation estimée à moins de 50 km², et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :

a) Population gravement fragmentée ou présente dans cinq localités au plus.

b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :

- 1- zone d'occurrence
- 2- zone d'occupation
- 3- superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat
- 4- nombre de localités ou de sous-populations
- 5- nombre d'individus matures

c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants:

- 1- zone d'occurrence
- 2- zone d'occupation
- 3- nombre de localités ou de sous-populations
- 4- nombre d'individus matures

C. POPULATION ESTIMEE A MOINS DE 250 INDIVIDUS MATURES ET PRESENTANT L'UN OU L'AUTRE DES PHENOMENES SUIVANTS :

1. Un déclin continu estimé à 20% au moins en cinq ans ou deux générations, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans dans l'avenir),

OU

2. Un déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures ET l'une au moins des caractéristiques (a,b) :

a) Structure de la population se présentant sous l'une des formes suivantes :

- 1- aucune sous-population estimée à plus de 25 individus matures,
OU
- 2- 95% au moins des individus matures sont réunis en une sous-population.
- b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.

D. POPULATION ESTIMÉE A MOINS DE 25 INDIVIDUS MATURES.

E. ANALYSE QUANTITATIVE MONTRANT QUE LA PROBABILITE D'EXTINCTION A L'ETAT SAUVAGE S'ELEVE A 20% AU MOINS EN L'ESPACE DE 20 ANS OU CINQ GENERATIONS, SELON LA PERIODE LA PLUS LONGUE (MAXIMUM DE 100 ANS).

VULNÉRABLE (VU)

Un taxon est dit Vulnérable lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères suivants (A à E) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

A. REDUCTION DE LA TAILLE DE LA POPULATION PRENANT L'UNE OU L'AUTRE DES FORMES SUIVANTES :

1. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 50% constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants (à préciser) :
 - a) l'observation directe
 - b) un indice d'abondance adapté au taxon
 - c) la réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat
 - d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels
 - e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites.
2. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 30% constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).
3. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 30% prévue ou supposée dans les 10 années ou trois générations prochaines, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des éléments b) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).
4. Réduction des effectifs supérieure ou égale à 30% constatée, estimée, déduite ou supposée, pendant n'importe quelle période de 10 ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans dans l'avenir), la période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

B. REPARTITION GEOGRAPHIQUE, QU'IL S'AGISSE DE B1 (ZONE D'OCCURRENCE) OU B2 (ZONE D'OCCUPATION) OU DES DEUX :

1. Zone d'occurrence estimée inférieure à 2 000 km², et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :
 - a) Population gravement fragmentée ou présente dans dix localités au plus.
 - b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :
 - 1- zone d'occurrence
 - 2- zone d'occupation
 - 3- superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat

- 4- nombre de localités ou de sous-populations
- 5- nombre d'individus matures
- c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants:
 - 1- zone d'occurrence
 - 2- zone d'occupation
 - 3- nombre de localités ou de sous-populations
 - 4- nombre d'individus matures
- 2. Zone d'occupation estimée à moins de 200 km², et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes :
 - a) Population gravement fragmentée ou présente dans dix localités au plus.
 - b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants :
 - 1- zone d'occurrence
 - 2- zone d'occupation
 - 3- superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat
 - 4- nombre de localités ou de sous-populations
 - 5- nombre d'individus matures
 - c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants:
 - 1- zone d'occurrence
 - 2- zone d'occupation
 - 3- nombre de localités ou de sous-populations
 - 4- nombre d'individus matures

C. POPULATION ESTIMEE A MOINS DE 1 000 INDIVIDUS MATURES ET PRESENTANT L'UN OU L'AUTRE DES PHENOMENES SUIVANTS :

- 1. Un déclin continu estimé à 10% au moins en dix ans ou trois générations, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans dans l'avenir),
OU
- 2. Un déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures ET l'une au moins des caractéristiques (a,b) :
 - a) Structure de la population se présentant sous l'une des formes suivantes :
 - 1- aucune sous-population estimée à plus de 100 individus matures,
OU
 - 2- tous les individus matures sont réunis en une sous-population.
 - b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.

D. POPULATION TRES PETITE OU LIMITEE, SOUS L'UNE OU L'AUTRE DES FORMES SUIVANTES:

- 1. Population estimée à moins de 100 individus matures.
- 2. Population dont la zone d'occupation est très réduite (en règle générale moins de 2 km²) ou le nombre de localités très limité (en règle générale cinq au maximum) à tel point que la population est exposée aux impacts d'activités anthropiques ou d'événements stochastiques en une très brève période de temps et dans un avenir imprévisible. Par conséquent, elle pourrait devenir En danger critique d'extinction ou même Éteinte en un laps de temps très court.

E. ANALYSE QUANTITATIVE MONTRANT QUE LA PROBABILITE D'EXTINCTION A L'ETAT SAUVAGE EST D'AU MOINS 10% EN L'ESPACE DE 100 ANS.